



SEANCE DU 05 octobre 2020

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance, appel nominatif et approbation du procès-verbal du 24 août 2020. 893
2. Règlement du Conseil général, validation d'une révision. 894
3. Réponse au postulat de M. Damien RABOUD portant sur Make Monthey Clean Again. 897
4. Réponse au postulat de M. Blaise CARRON portant sur la mise en oeuvre d'un espace épïcène. 900
5. Réponse au postulat de M. Joseph-Marie OBERHOLZER portant sur nos fontaines, un atout pour la ville 901
6. Réponse au postulat de M. Johann DONNET-DESCARTES portant sur un affichage libre à Monthey 903
7. Présentation de la société et du site de Gessimo SA. 905
8. Divers. 914



1. Ouverture de la séance, appel nominatif et approbation du procès-verbal du 24 août 2020.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux, en cette date du 5 octobre, permettez-moi de vous saluer chaleureusement et d'ouvrir officiellement la deuxième séance du Conseil général de l'année 2020. Je suis très heureuse de vous retrouver et j'espère que vous allez tous bien. Comme vous avez pu le constater, nous avons pris les mesures nécessaires pour respecter les distances sanitaires, des masques et du désinfectant sont à votre disposition. Je vous rappelle également, si cela n'est pas déjà fait, qu'il faut vous inscrire sur les feuilles de traçage.

En préambule, je souhaiterais saluer la présence de Monsieur Stéphane Coppey, Président de la Municipalité, des Conseillers municipaux présents, de Monsieur Patrice Coppex, administrateur délégué de Gessimo SA, de Monsieur Simon Schwery, secrétaire communal, de Madame Laurence Mauve, responsable de la salle, des représentants de la presse ainsi que des citoyens présents dans le public.

La convocation vous ayant été adressée le 5 septembre 2020, le Conseil général a donc été convoqué dans les délais, conformément à l'article 3 de notre règlement.

J'ai quelques communications du Bureau à vous transmettre :

Il y a eu quelques modifications dans le procès-verbal du 24 août dernier :

Page 846 plan à la place de pan.

Page 855 suppression du mot « l'eau »

Page 853 une majuscule a été ajoutée à « Bulle »

Pages 874 et 890, M. Luisier à la place de Mme, toutes nos excuses Monsieur Luisier. Concernant la demande de vote électronique de Monsieur Alonso, le Bureau laissera le soin au prochain Bureau d'étudier les coûts et la faisabilité du vote électronique dans le foyer du Crochetan.

Finalement, le Bureau est ravi de vous inviter à une soirée récréative le 27 novembre prochain. Nous visiterons GESSIMO avant de partager un repas. Nous vous enverrons prochainement de plus amples informations à ce sujet.

Je passe maintenant la parole à notre secrétaire pour l'appel nominatif.

Intervention de M. Yves Mabillard (ADG)

Bonsoir à tous, j'appelle :

Alonso Alphonse (P), Anthamatten Carole (P), Bellwald Antoine (P), Berger Claude (P), Berner Alain (P), Blumenthal Blanka (P), Boemi Jean-Charles (P), Borgeaud Clément (P), Burri Robert (P), Caillet-Bois Fabrice (P), Calamo Joseph (P), Cardoso David (P), Carruzzo Jean-Marc (P), Chanton Laude- Camille (P), Christe Lucien (P), Collé Jean-Pierre (E), Contat Céline (P), Cosandey Isabelle (P), Cristina Jeanne (P), Cutruzzolà Gianni (P), Défago Sylvain (P), Dubois Arnaud (P), Dupont Eric (P), Fracheboud Christian (E), Franz Anne-Laurence (P), Garcia Jonathan (P), Gex Carla (P), Gisich Bastien (E), Guinchard Samantha (P, en retard), Joris Guillaume (P), Landolt Jean-Pierre (P), Launaz Perrin Eliane (P), Lenweiter Pierre-Marie (P), Logean Marie-Claude (P), Lovisa Christelle (P), Luisier Dominique (P), Mabillard Yves (P), Maret Claire-Andrée (P), Maret Denis (P), Mauron Gilles (P), Messerknecht Ilsegret (P), Mirabille Cosimo (P), Multone Nancy (P), Nanchen Jacqueline (P), Oberholzer



Joseph-Marie (P), Ostrini Samuel (E), Pottier Johan (P), Puipe David (E, en quarantaine Covid), Querio Françoise (P), Raboud Damien (P), Rastaldi Emmanuella (P), Rime Fabienne (P), Rime Noémie (P), Roserens Pascale (P), Scalia Graziella (E), Schaller Flavien (P), Sneiders Baptiste (P), Thétaz Cindy (P), Woeffray Johann (P), Zerweck Régine (P). Merci.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Il y a 6 Conseillers généraux excusés, une personne en retard, nous sommes donc 53. Le quorum de 31 membres présents étant atteint, nous pouvons donc valablement délibérer.

Nous passons à présent à l'approbation du procès-verbal du 24 août. Y a-t-il des demandes de modifications ? Y a-t-il des oppositions à ce procès-verbal ? Des abstentions ?

Le procès-verbal de la séance du 24 août est donc accepté à l'unanimité des membres présents. Je remercie notre secrétaire Monsieur Mabillard pour la rapidité et la qualité de son travail. Ce procès-verbal ainsi que les différents rapports seront publiés sur le site internet de la ville de Monthey.

Nous pouvons maintenant passer au point deux de l'ordre du jour, à savoir règlement du Conseil général, validation d'une révision.

2. Règlement du Conseil général, validation d'une révision.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Concernant ce point et à la demande de Madame Céline Contat lors du dernier Conseil, nous allons voter formellement la modification du règlement du Conseil général. Je vous rappelle que pour l'acceptation finale et selon l'article 41 de notre règlement, la révision de ce dernier est acceptée si les 3/5 des membres du Conseil le décide.

Messieurs les chefs de groupe, j'ouvre la discussion sur l'entrée en matière. Monsieur Woeffray.

Intervention de M. Johann Woeffray (PDC)

Merci Madame la Présidente du Conseil général, Messieurs les Conseillers municipaux, chères et chers collègues,

Le groupe DC est opposé à la modification du règlement du Conseil général. Le délai imparti, ne laissant pas suffisamment de temps pour clore cette tâche d'ici la fin de l'année, nous ne pouvons envisager de contraindre les futurs élus à reprendre un ouvrage qui leur était destiné sur un métier déjà usagé.

Voilà pour le fond...

Sur la forme, nous sommes profondément écoeurés quant à la manière dont les événements se sont déroulés. Laisser travailler une commission huit séances et finaliser un rapport avant de remettre en cause un principe accepté par tous les groupes, sept mois plus tôt est intolérable et fait montre de peu de considération tant envers le bureau que les chefs de groupe qui constituaient la commission.



Nous trouvons regrettable ce manque de collégialité qui aura été le filigrane de la législature qui s'achève... et espérons que celle à venir, se déroule sous des cieux plus cléments.

Comme dit plus haut, nous refusons la lecture du règlement du Conseil général.

Merci de votre attention.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur Woeffray, Madame Multone.

Intervention de Mme Nancy Multone (APM)

Madame la Présidente du Conseil général, chers membres du Bureau, Messieurs les Conseillers municipaux, chers collègues, après avoir précisé que nous sommes favorables à la révision de ce règlement du Conseil général, notre groupe de l'Alternative pour Monthey souhaite ne pas entrer en matière sur le point deux de l'ordre du jour pour les raisons suivantes :

La procédure suivie par le Bureau est contraire à l'article 41 de notre actuel règlement. A ce sujet, nous déplorons que nos remarques faites en commission, n'aient pas été suivies d'effets.

L'utilisation par le Bureau du Conseil général de la messagerie WhatsApp pour prendre des décisions, contrevient aussi à notre actuel règlement.

Le moment choisi n'était certainement pas opportun du fait de la révision cette année au Grand Conseil de la loi sur les communes qui vient d'être votée en septembre.

Il n'est pas judicieux de réviser un tel règlement en fin de législature, et encore moins de risquer de devoir le faire sur deux législatures distinctes.

Quant aux membres de cette commission, le fait qu'une grande partie d'entre eux soient candidats 2020 à la Municipalité nous semble peu profitable, cela en raison du principe de la séparation des pouvoirs.

Nous proposons donc que le travail entrepris jusqu'à ce jour soit une base à remettre aux membres de la future commission de révision.

Nous remercions tous les membres pour l'intéressant travail effectué dans le cadre de cette première commission mort-née.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Madame Multone, Monsieur Borgeaud.

Intervention de M. Clément Borgeaud (ADG)

Merci Madame la Présidente, Messieurs les Municipaux, chères et chers collègues, Le Groupe Alliance de Gauche a suivi de près le dossier du règlement du Conseil général. Nombre de nos membres sont déjà intervenu-e-s à ce sujet au cours de cette législature. Il ne nous a en effet pas fallu longtemps pour constater quelques problèmes dans ce document, colonne vertébrale de notre travail, et c'est avec volonté et motivation que nous avons souhaité, à l'unanimité, qu'une commission se penche sur son traitement. L'objectif a toujours été simple : se doter d'un outil de travail meilleur, garantissant un déroulement des séances plus agréable, établissant des règles claires pour tout le monde.

Il me semble important aujourd'hui de poser le contexte de ce dossier.



Nous sommes ici ce soir toutes et tous au fait de l'évolution du dossier. Entre 2019 et 2020, le Bureau et les chefs de groupe du Conseil se sont retrouvés pour suggérer la mise sur pied d'une commission ad hoc, composée précisément du Bureau et des chefs de groupe. En raison de la pandémie de coronavirus, il a clairement été établi que sa mise en place ne pouvant se faire en plénum avant longtemps, et le travail étant au demeurant nécessaire, les chefs de groupe auraient la responsabilité de consulter leurs groupes sur un lancement par voie circulaire de ladite commission.

Fort de l'aval de tous les groupes, j'insiste, de tous les groupes, nous avons donc entamé notre travail au début de l'année 2020, et aurions pu arriver ce soir, après huit séances, avec un projet de règlement pour une première lecture, timing parfait si l'en est pour garantir un document flambant neuf pour la prochaine législature.

C'était sans compter, malheureusement, et j'insiste encore, malheureusement, sur une intervention survenue lors du dernier Conseil, mettant en doute le bien-fondé du travail de la commission, faute de sa création lors d'un plénum.

Je vous rassure, je ne referai pas ici le débat juridico-légal qui a été fait au sein de la commission et entre le Bureau et les chefs de groupe. J'aimerais juste attirer votre attention sur ce que l'on peut lire dans un journal de campagne qui circule ces temps à Monthey.

Je cite : « à Monthey, la grande majorité des Conseillers généraux siègent simplement pour voter « oui » aux propositions municipales, et surtout pas pour contester ou exprimer des remarques de fond. » Soit.

J'oserai donc une remarque de fond dans ce dossier : respectons-nous ici le travail effectué, en renvoyant aux calendes grecques le traitement d'un objet déjà trop attendu, par pure bureaucratie ?

Ou par confusion entre les termes « prolix » et « pertinent » dans les caractéristiques d'un prix interne à notre Conseil, qui sait ?

Notre groupe est d'avis que non, ce n'est pas respecter le travail et les institutions. La démocratie et la politique, c'est aussi s'adapter aux situations particulières, communiquer activement durant celles-ci, se faire le relai des opinions exprimées, et garantir que nos institutions puissent fonctionner dans des temps exceptionnels.

Bref, ce dossier a évolué, et nous revenons ce soir en arrière pour valider ou non la mise sur pied de cette commission.

Regardons donc la situation actuelle et ses perspectives, en mettant de côté les discussions houleuses du passé, le vote à venir se résume ainsi : voulons-nous annuler le travail fait ou aller de l'avant et poursuivre malgré ce contexte particulier ?

On pourrait certes arrêter maintenant, et regretter amèrement tout le travail fait dans le vide, annulé pour si peu. Mais non, chères et chers collègues, le Groupe Alliance de Gauche souhaite aller de l'avant dans ce dossier, et si le risque d'une deuxième lecture dans la prochaine législature est désormais bien là, alors nous nous engagerons à accompagner nos nouvelles et nouveaux élu-e-s dans leur travail, pour garantir que le prochain Conseil général dispose d'un outil de travail efficace. Nous regrettons cette évolution, mais nous vous appelons de nouveau à passer outre les conflits et aller de l'avant. Que chacun et chacune prenne ses responsabilités en somme. Nous acceptons l'entrée en matière et vous demandons de faire de même. Merci.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur Borgeaud. Monsieur Bellwald.



Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR)

Merci Madame la Présidente du Conseil général, Monsieur le Président, Messieurs les Municipaux, chères et chers collègues.

Le PLR refusera l'entrée en matière, je ne tiens pas à faire durer le suspense. Tout le travail de la commission a été fait en accord avec les chefs de groupe qui en ont informé leurs groupes. Nous aurions dû ce soir, débattre des propositions de la commission, améliorer son contenu pour permettre à nos successeurs de travailler dans des conditions optimales. Le groupe PLR veut que la révision se fasse en entier sur une législature, c'est pour cette raison que nous refusons l'entrée en matière ce soir. Libre, bien entendu, à la législature suivante de reprendre ce dossier.

Le PLR Monthey veut rester positif et espère que le travail de la commission, huit séances pour énième rappel, pourra être repris par la commission suivante, comme une proposition en parallèle des nouvelles discussions qu'ils auront, ou n'auront pas, si les futurs élus estiment que le règlement actuel convient.

Je vous remercie pour votre attention.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur Bellwald. Nous allons donc voter l'entrée en matière.

Aux personnes qui souhaitent l'entrée en matière je vous demande de vous lever.

Y a-t-il des abstentions ? Y a-t-il des refus ?

L'entrée en matière est donc refusée avec 38 contre, 14 pour et aucune abstention. J'en profite pour saluer l'arrivée de Madame Samantha Guinchard.

Nous passons au point trois de notre ordre du jour, à savoir la réponse au postulat de Monsieur Damien Raboud portant sur Make Monthey Clean Again.

3. Réponse au postulat de M. Damien RABOUD portant sur Make Monthey Clean Again.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

La Municipalité va répondre au postulat déposé par Monsieur Raboud lors de la séance du Conseil général du 11 mars 2019, développé lors de la séance du 21 octobre 2019 et accepté par 31 membres. La parole est à la Municipalité. Monsieur Cottet.

Intervention de M. Gilles Cottet, Municipal en charge du dicastère Infrastructures, Mobilité & Environnement

Merci Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers généraux, chers collègues, Madame Zerweck, Monsieur Raboud, Make Monthey Clean Again, je pense que l'allusion s'arrêtera là, par les temps qui courent, mais effectivement le sujet est d'actualité et on le rappellera un tout petit peu plus tard.

Je vous ferai grâce de la lecture intégrale de la réponse puisque vous l'avez reçue, il y a un petit peu plus d'une heure, et puis, on pourra la développer si nécessaire. Un petit état des lieux, le littering, je crois que c'est un sujet, dont nous ne sommes pas les seuls à nous préoccuper, il n'apparaît pas partout, pas toujours au même moment, ni dans les mêmes proportions et surtout en fonction des saisons et des manifestations que nous pouvons organiser ou accueillir.



Il est évidemment plus visible, plus palpable, en saison estivale et notamment cette année plus que d'autres, puisque, comme la plupart, nous sommes restés sur nos terres. Certains espaces ont été davantage utilisés, souillés, que certains autres lieux. Les impacts du littering peuvent être classés dans plusieurs catégories. Il y en a trois que nous avons identifiées.

La première, évidemment celle qui nous saute aux yeux, c'est l'esthétique. La propreté, notamment dans notre pays, c'est un aspect quand même important de notre qualité de vie, c'est une image, c'est l'image d'une ville aussi, d'une région et de tous les espaces publics. Ça dérange. Et puis, peut-être, un aspect qui est, à notre avis, assez important, cela peut contribuer à un sentiment d'insécurité, que ce soient des tags, que ce soient des endroits peu fréquentés. Il convient en tout cas, c'est notre ligne, d'aller nettoyer le plus rapidement possible.

Le deuxième impact est plutôt écologique. Vous me direz que c'est le fondement, les déchets qui sont abandonnés sur la voie publique, ils ne peuvent pas être réintroduits dans une filière et Dieu sait s'il en existe aujourd'hui pour à peu près chaque type de déchets. Ils ne peuvent donc pas être valorisés. Et puis, suivant quels cas de figure, il faut même en acquérir pour traiter certaines nouvelles ressources. C'est également et je ne vous fais pas un dessin, une menace pour la faune et la flore, notamment sur nos alpages et dans les campagnes.

Le troisième, c'est l'impact économique, ça coûte cher le littering. Vous avez tous déjà vu ces chiffres, comme moi, la Confédération, d'ailleurs et les cantons s'en préoccupe, c'est à peu près 200 millions de francs qui sont consacrés à ce phénomène en Suisse. Et puis, sachez que pour notre petite commune, c'est à peu près 150'000 francs, le coût qui est estimé pour ce phénomène. Ce qui est intéressant, qu'on se le redise, pour Monthey, ce montant, il est subdivisé, vous pouvez à peu près le diviser en deux, une moitié qui est imputée à la taxe de base, donc tout ce qui se trouve dans l'environnement des éco points, des points de récolte et toutes les incivilités qui ont lieu au moment des ramassages, sont imputés à la taxe de base et puis les autres effectivement, ce qui est en périphérie, ce qu'on va ramasser tous les jours ou toutes les semaines aux Mangettes ou dans nos forêts, sur le bord de la Vièze, est payé par l'impôt. Il faut penser quand même qu'il y a, à un moment ou l'autre, c'est le contribuable, et que le contribuable, qui assume ces incivilités.

Pour lutter contre ce phénomène, la commune a déjà fait certaines choses, et on en a parlé à l'occasion d'autres postulats qu'on citera encore en fin de cette présentation. La première c'est une collaboration avec le SEMO, vous vous rappelez ces « clean riders », ce sont des jeunes qui sillonnent les parcs publics avec des vélos et des vélos électriques. Ils vont plutôt dans la périphérie de la ville ou peut-être les collaborateurs de nos services sont moins présents.

Il y a eu une deuxième initiative qui a été lancée par nos collègues du service de l'enfance, sport, jeunesse et intégration, c'est la B.A.D., la brigade anti-déchets qui sensibilise finalement ces jeunes et puis leur entourage à cette problématique. Depuis très longtemps, la Satom a fait des interventions notamment dans les classes, ils ont une cellule de communication pour sensibiliser aussi notre jeunesse à cette problématique et puis à la durée de vie de certains déchets, à la manière dont on peut les valoriser. Plus récemment, nous avons, vous le savez, assermenté une dizaine de collaborateurs du service IME, de la voirie et je peux vous dire, je vous l'ai peut-être déjà dit, que deux équivalents plein-temps sont détachés tous les jours de la semaine à finalement courir après ces incivilités et puis à nettoyer le domaine public et notamment les alentours des lieux de collecte.

La proposition de la commune, finalement, c'est de poursuivre cet engagement puisqu'on l'a dit, il y a déjà des choses qui se font, et je crois qu'aujourd'hui il n'y a personne, dans cette salle, qui n'a pas cette sensibilité, et surtout sensibiliser notre



population. La population de la ville a une responsabilité dans la gestion de ce phénomène et puis de savoir que, finalement, les déchets que nous produisons sont tous à 99,9%, d'une manière ou d'une autre, valorisables.

Le Conseil municipal, pour terminer, propose les actions suivantes, sous réserve évidemment d'une certaine crise ou de certaines conditions sanitaires, c'est d'intégrer l'action qui est menée par la communauté d'intérêts pour un monde propre, ça s'appelle l'IGSU, c'est un nom un petit peu barbare, mais je vous ai mis le lien web, que vous avez peut-être déjà cliqué. C'est une ONG en fait qui est soutenue par l'office fédéral de l'environnement, mais ce qui est intéressant, vous l'avez peut-être vu, elle est également soutenue par des gens qui sont à la source des déchets, vous avez vu qu'il y a la Coop, la Migros et Mc Donald's. Donc ça implique finalement toute la chaîne qui produit aussi les déchets que nous consommons tous quotidiennement et cette communauté organise un « Clean'up Day ». Malheureusement, il aurait dû avoir lieu, il y a une quinzaine de jours et, évidemment, pour les raisons qu'on connaît tous, ça a été reporté à l'année prochaine, donc visiblement nous connaissons déjà la date du prochain « Clean'up Day », c'est le 17 et 18 septembre 2021. L'objectif c'est finalement de collecter un maximum de déchets abandonnés et puis de montrer finalement quelles sont les filières d'élimination en bonne et due forme.

Ce qui est intéressant, c'est que c'est quand même une campagne nationale avec de très gros moyens financiers et médiatiques, et puis, ça donne une autre visibilité que si nous faisons notre petite initiative locale, ici au niveau de Monthey.

Cette expérience, elle est intéressante, on a pu le voir dans d'autres villes qui y ont déjà contribué et puis elle permettra après d'avoir un petit processus pour organiser d'autres journées ponctuelles dans l'année. On a la chance quand même d'avoir une vie, encore une fois, cette année, c'est un peu spécial mais une vie culturelle très riche à Monthey. Et puis, je n'ai pas besoin de vous faire la litanie des manifestations qui se passent dans une année ordinaire à Monthey, où nous pourrions déclencher une telle manifestation, pour impliquer les gens, aller nettoyer le jour d'après ce que nous avons produit le jour d'avant.

Et puis, finalement, il y a déjà eu, notamment au niveau de ce législatif et dans cette salle, plusieurs postulats, il y a un qui concernait spécifiquement le problème des mégots en ville de Monthey, il y en a eu un autre sur la cohabitation entre fumeurs et non-fumeurs sur le domaine public. On l'avait dit à l'époque dans nos réponses précédentes toutes ces problématiques sont intimement liées et elles appellent à la même sensibilisation. Donc, ce qui est important, c'est d'associer tous les services communaux qui sont concernés, ce n'est pas seulement les gens qui ramassent et qui nettoient mais il y a aussi les gens qui s'occupent du vivre-ensemble, de la jeunesse, de l'éducation, donc en premier lieu, l'enfance, le sport, la jeunesse, la sécurité publique et puis surtout, les commerçants, l'association Artcom, les restaurants et cafés, qui vont devoir forcément être associés à ces démarches puisque, finalement on parle de leur gagne-pain, de leurs clients. C'est de pouvoir tous ensemble sensibiliser les gens, à la source si possible, d'éviter de produire ces déchets, en tout cas de sensibiliser les gens en amont et puis de proposer des mesures en matière de prévention, de communication surtout et puis, malheureusement le cas échéant de sanctions.

Voilà la ligne que propose la Municipalité pour cette intervention de Madame Zerweck et de Monsieur Raboud.



Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur Cottet. Je salue l'arrivée de Monsieur Gilles Borgeaud. Monsieur Raboud souhaitez-vous prendre la parole ?

Intervention de M. Damien Raboud (APM)

Merci Madame la Présidente, Monsieur Cottet, merci beaucoup pour votre explication, j'ai pu voir aussi la réponse officielle, vous avez juste omis de dire qu'il y avait un apéro à la fin de cette journée, alors je pense que ça c'était aussi fondamental, et puis le but c'était de se réunir et après une journée de nettoyage citoyen. Et puis ça, et bien ça m'a bien fait plaisir, donc merci d'avoir abondé dans le sens de notre postulat. Merci beaucoup.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur Raboud. Nous passons au point quatre de l'ordre du jour, réponse au postulat de Monsieur Blaise Carron portant sur la mise en œuvre d'un espace épïcène.

4. Réponse au postulat de M. Blaise CARRON portant sur la mise en œuvre d'un espace épïcène.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

La Municipalité va répondre au postulat déposé par Monsieur Carron, lors de la séance du Conseil général du 17 juin 2019, développé lors de la séance du 21 octobre 2019 et accepté par 35 membres. Monsieur Cottet, je vous cède la parole.

Intervention de M. Gilles Cottet, Municipal en charge du dicastère Infrastructures, Mobilité & Environnement

Merci Madame la Présidente, alors notre interlocuteur n'est plus parmi nous aujourd'hui, mais effectivement cette question avait peut-être un sens et on n'est pas la première ville à se la poser donc ce qui concerne les rues, les avenues mais également les places, les bâtiments publics, il a très souvent été tenu compte des aspects géographiques, je dirais pour une majorité des cas, je vous donnerai après quelques chiffres, soit le nom d'un lieu-dit, soit la présence d'un objet ou d'une géographie remarquable dans la proximité, toutes les infrastructures publiques, baptisées par le nom d'une personnalité se situe plutôt au centre de la ville ou dans la vieille ville et puis ce qui donne une certaine visibilité.

Donc la proposition est relativement simple finalement, le Conseil municipal va examiner lors de l'aménagement de nouvelles infrastructures auxquelles il faudrait rattacher un nom, sur une échelle de temps, probablement que nous tous ici on sera peut-être plus aux affaires, et ça sera plutôt un bon signe, les variantes qui sont envisageables dans la possibilité de les baptiser par une personnalité féminine ou un événement qui rappellera cette lutte hommes-femmes.

Je précise quand même que si vous allez regarder dans le Larousse « épïcène » ne veut pas dire féminin, cela veut dire qu'il n'est pas attaché ou rattaché à un genre. Alors je me suis juste amusé à regarder quand même dans la documentation, on a un document officiel ici qui est déposé au cadastre en fait, c'est la nomenclature de



toutes les rues, les avenues, les places, les chemins que nous avons enregistrés dans notre commune, on a 177 rues, chemins, places et j'ai trouvé parmi toutes ces 177 nomenclatures uniquement six noms, qui sont des noms propres en fait, que vous connaissez tous : globalement, c'est la rue Pottier, c'est la place du Comte Vert, pour autant que ça soit un nom propre, le Gros Bellet qu'on connaît tous, la rue Pierre Guillot, la rue Robert, et la rue du Dr Beck. L'ensemble des autres, ça veut dire 169 nomenclatures sont liées à une attache géographique ou finalement à un lieu-dit. Donc, on n'a pas une grosse marge de manœuvre actuellement par rapport à ça. Voilà, mais effectivement, il y a des possibilités, mais je pense que ça va plutôt concerner nos successeurs. Merci.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur Cottet. Est-ce qu'un membre de l'Alliance de Gauche souhaite prendre la parole à la place de Monsieur Carron. Monsieur Borgeaud.

Intervention de M. Clément Borgeaud (ADG)

Merci Madame la Présidente, Messieurs les Municipaux, chères et chers collègues, mon collègue Blaise Carron n'étant plus membre de ce Conseil, je me permets d'intervenir. Merci pour cette réponse et ces chiffres intéressants, c'est vrai que des noms pertinents dans l'espace public, ça permet la mise en valeur de notre histoire et de notre patrimoine et c'est donc toujours intéressant. Notre groupe est d'avis qu'il aurait sans doute été possible de modifier le nom de certaines rues ou d'infrastructures déjà existantes à bas coûts, notamment la rue en prolongation de l'avenue de l'Industrie, derrière la Migros, à côté du stamm du PS, on serait vraiment content à gauche, par exemple la « rue du 14 juin » ou quelque chose comme ça. Mais nous nous réjouissons évidemment des projets futurs. La réponse au postulat est brève parce que finalement elle n'appelle rien d'autre que l'action concrète désormais. Et nous espérons vivement que dans l'expression « examiner les variantes envisageables », que l'on peut lire dans la réponse au postulat, la Municipalité travaillera concrètement et de manière proactive à la mise en œuvre de ces projets et communiquera activement à ce sujet, mais merci dans tous les cas.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur Borgeaud. Nous passons au point cinq de l'ordre du jour, réponse au postulat de Monsieur Joseph-Marie Oberholzer, portant sur nos fontaines, un atout pour la ville.

5. Réponse au postulat de M. Joseph-Marie OBERHOLZER portant sur nos fontaines, un atout pour la ville

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

La Municipalité va répondre au postulat déposé lors de la séance du Conseil général du 17 juin 2019, qui avait été développé lors de la séance du 21 octobre 2019 et accepté par 49 membres. Monsieur Cristina, je vous cède la parole.



Intervention de M. Guy Cristina, Municipal en charge du dicastère Culture, Tourisme & Jumelage

Merci Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, pour rappel donc le postulat de Monsieur Joseph-Marie Oberholzer demandait entre autres la mise en évidence du patrimoine eau et fontaines de la ville de Monthey par la mise sur pied d'une balade des fontaines.

En préambule, vous avez quelques éléments qui indiquent que cette balade en fait va s'inscrire complètement dans une des stratégies de développement de Monthey Tourisme, c'est-à-dire une proposition de tourisme durable pour les habitants de la ville mais aussi pour les gens de passage, par le biais de balades en ville. Il y a la visite de la ville du mercredi matin, la balade sur les blocs erratiques, puis également la visite qui est consacrée au patrimoine industriel de la ville.

Donc, Monthey Tourisme a saisi cette opportunité pour aller un petit peu plus loin avec ces concepts de balades et s'inscrire pleinement dans cette idée de tourisme durable.

Les fontaines évidemment figurent au patrimoine historique et aussi affectif de notre cité et cette démarche peut véritablement apporter une véritable plus-value à cette mise en valeur globale de la ville. Dans le même temps, parfois il y a des concordances qui font qu'on peut coordonner des initiatives, donc l'auteure Abigail Seran s'est approchée de Monthey Tourisme, afin que des textes publiés dans le livre « D'écrire ma ville » soient utilisés dans le cadre de ces balades thématiques mettant en valeur la ville.

Donc l'idée c'est de faire converger ces deux démarches, du coup, nous irions vers la création ou la mise en application de quatre visites thématiques en reprenant les éléments des deux protagonistes, donc les visites au fil de l'eau, les blocs erratiques, la visite de la ville et de l'histoire du patrimoine industriel de la ville, et puis donc d'utiliser une application smartphone pour illustrer et référencer les lieux qui seraient mis en évidence.

Au niveau du choix des prestataires, il y a beaucoup de prestataires qui sont actuellement sur le marché, donc, Monsieur Oberholzer avait proposé, avait déjà fait une démarche auprès d'un prestataire, on irait donc mettre en concurrence ce prestataire avec d'autres prestataires qui agissent sur des plateformes tel qu'Apple ou Android pour le choix définitif.

Au niveau du contenu alors ça, ça sera un élément qui sera extrêmement important parce que si on veut véritablement tenir en haleine les visiteurs, les spectateurs, on aura des textes de qualité, qui devront être dits par des professionnels et également des images qui puissent alimenter, qui puissent être de qualité pour, encore une fois, donner à ces visites le tonus et l'intérêt qu'elles méritent.

Au niveau de la valorisation des bâtiments, la proposition va dans le sens de sur chaque bâtiment, chaque lieu, qui serait décrit ou qui jalonnerait ce parcours, d'installer une plaquette QR-code qui permettrait aux visiteurs de se connecter. De même et là, c'était aussi une idée soulevée par Monsieur Oberholzer, la création d'une carte imprimée, qui référencerait les balades, donc sur cette carte, on aurait toutes les balades qui seraient proposées aux visiteurs d'ici ou d'ailleurs.

Il y a une idée qui est pour le moment optionnelle, c'était de connecter tout ce système de balades avec de la mobilité douce. Donc là, on parle plus loin d'un budget, ça ce n'est pas encore budgétisé. Mais pourquoi pas essayer de collaborer avec une association telle que « Valaisroule » pour mettre à disposition, par le biais de location, des vélos pour que ces balades puissent être accessibles au moyen de bicyclettes.



On propose également un échéancier, donc avec un démarrage du travail par le choix des textes et des thèmes, au début de l'année prochaine donc en janvier et puis ensuite le travail serait terminé un peu avant l'été, au mois de mai.

Au niveau du budget donc vous avez le détail, vous avez reçu le détail, juste une précision par rapport à ce fonds Défago, il s'agit d'un leg, qui a été octroyé à la commune de Monthey par la famille de feu le peintre Défago. Il a légué, en fait, sa maison, qui a été vendue, et une partie de ce leg a été attribuée pour des actions sociales et l'autre partie pour des actions à caractère culturel.

Voilà, je suis à disposition, Monsieur Oberholzer, pour préciser certains points ou répondre à vos questions.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur Cristina. Monsieur Oberholzer.

Intervention de M. Joseph Marie Oberholzer (ADG)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chers collègues, Monsieur Cristina, alors bien sûr ce soir, je suis ravi d'avoir été écouté. Bien sûr, je me suis passablement baladé dans cette ville pour essayer d'harmoniser un petit peu toute cette histoire de cette ville d'eau et de ses fontaines connues et inconnues, parce que j'ai en effet fait quelques découvertes.

Donc, je voudrais aussi qu'on parle peut-être dans le cadre de ces fontaines de Jean Casanova parce que c'est quand même l'artiste reconnu.

Ces fontaines vont favoriser le vivre-ensemble, c'était quand même l'objectif de ce postulat. Je profite donc de remercier la Municipalité, Monsieur Cristina bien entendu, Monthey Tourisme de m'avoir accueilli, écouté, peut-être quelques fois je les ai barbés et d'avoir lancer aujourd'hui la balade des fontaines. Merci.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur Oberholzer. Nous passons au point six de l'ordre du jour réponse au postulat de Monsieur Johann Donnet-Descartes portant sur un affichage libre à Monthey.

6. Réponse au postulat de M. Johann DONNET-DESCARTES portant sur un affichage libre à Monthey

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

La Municipalité va répondre à ce postulat déposé lors de la séance du Conseil général du 26 août 2019, développé lors de la séance du 21 octobre 2019 et accepté par 28 membres. Monsieur Contat.

Intervention de M. Pierre Contat, Municipal en charge du dicastère Sécurité

Merci Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, vous avez donc reçu ce document et je vais le développer ici rapidement. Vous avez vu,



on met souvent les bases légales, je passerai les détails là-dessus. Ce qui est intéressant et j'espère que vous avez reçu les photos, je ne sais pas si dans le document que vous avez, mais si jamais que vous le sachiez il y a des photos à disposition de ces emplacements, qui sont au point deux : donc Place centrale 6, il y a deux emplacements, Avenue de l'Europe 2, deux également, Avenue de la Gare 63, deux également, Quai de la Vièze 4, un emplacement et l'avenue du Crochetan 42, un emplacement.

Voilà, deux possibilités d'utiliser finalement ces emplacements libres : donc en allant directement poser sur la surface les affiches, ou en les déposant à la Police municipale, qui les transmettra à Impactmédias SA pour que, chaque semaine en principe, on leur donne la mission d'aller coller, ce qu'il y a à coller.

Vous voyez que c'est assez simple d'utilisation, il faut simplement anticiper un tout petit peu si on veut que ça soit Impactmédias SA qui s'en occupe.

Et dans les explications, vous voyez que les frais liés à la mise à disposition sont pris en charge par Impactmédias SA, ça fait partie du contrat qui lie Impactmédias SA à la Municipalité et c'est intéressant pour toutes les associations culturelles, sportives, locales.

On vous a cité un exemple de ce qui se faisait à Lausanne, mais bon voilà, c'est un exemple, je pense que ce que nous avons là, à notre disposition, est très bien. Bien sûr, on est ouvert à toutes suggestions d'amélioration. Il faut quand même savoir que ce système existe, effectivement déjà depuis un certain temps, mais mea culpa de la Municipalité peut-être, effectivement on devrait peut-être le promouvoir un peu plus. C'est un petit peu le but finalement, à la suite de ce postulat, de le faire. On s'est dit que peut-être une fois par année, on pourrait rappeler aux sociétés, associations culturelles, en tout cas nouvelles qui viendraient sur la commune qu'il existe cette possibilité et comment ça fonctionne.

Ce qui est important de savoir aussi, c'est qu'on va mettre en place une charte pour éviter effectivement, je dirais le non-respect des autres qui collent leurs affiches, par exemple, on le voit en période électorale, mais ça c'est un cas particulier, ou dans des cas aussi où je pense qu'à la fin, il est très important, vous le verrez dans le dernier point, à la fin de la manifestation, d'enlever et d'éliminer ses propres affiches, c'est aussi un respect pour les suivants, qui auront de la place pour venir mettre les leurs. Là, je crois que j'en ai fini et je suis à disposition pour les questions.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur Contat. Est-ce que quelqu'un de l'Alliance de Gauche souhaiterait prendre la parole ? Monsieur Borgeaud.

Intervention de M. Clément Borgeaud (ADG)

Merci Madame la Présidente, Messieurs les Municipaux, chères et chers collègues, mon collègue Johann Donnet-Descartes n'étant également plus membre de ce Conseil, je me permets à nouveau d'intervenir en son nom. Merci beaucoup pour cette réponse Monsieur Contat. Nous partageons l'avis de la Municipalité, à savoir que si des possibilités existent peut-être déjà, celles-ci sont probablement peu connues de nos acteurs culturels, et puis il nous semble qu'appréhender le problème sous l'angle d'une charte ferait office de bon moyen de communication avec les associations et cela permettrait de poser des règles communes, partagées par tout le monde.



Je me permets de poser peut-être deux questions supplémentaires : le postulat demandait si la ville comptait mettre en place des espaces supplémentaires dans des endroits clés à fort passage, cela est-il envisagé ?

Et deuxièmement, la situation actuelle semble être peu connue. Dès lors, une communication active via notre site, qui listerait les endroits et les règles, est-elle prévue une fois la charte réalisée ? On pourrait aussi mettre quelque chose directement sur les emplacements, en appelant à aller consulter la charte par exemple ?

Intervention de M. Pierre Contat, Municipal en charge du dicastère Sécurité

Oui alors, emplacement supplémentaire, pour le moment pas, sauf si besoin avéré, à discuter effectivement, faire des propositions, parce qu'on doit le prévoir bien sûr dans les budgets.

Et puis concernant la promotion, la charte permettra effectivement de faire une communication active à toutes les associations, club, etc., donc ça, effectivement, ce sera le bon moyen. Et bien sûr, une trace sur le site internet. Pourquoi pas alors, on n'a pas pensé à mettre un petit encart à ces endroits-là pour expliquer qu'il faut prendre contact avec la police. Mais s'il y a sur le site et que l'information est donnée aux associations, clubs, etc., je pense quand même que ça devrait pouvoir fonctionner mais l'idée n'est pas mauvaise, on va y penser.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur Contat. Nous passons au point sept de l'ordre du jour, présentation de la société et du site de Gessimo SA.

7. Présentation de la société et du site de Gessimo SA.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Avant de céder la parole à Monsieur Patrice Coppex, administrateur délégué de Gessimo SA, je passe la parole à Monsieur le Président.

Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité

Merci Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, à mon tour de vous saluer, effectivement un point à l'ordre du jour Gessimo, c'était Monsieur Oberholzer qui m'a soufflé l'opportunité de rappeler un petit peu ce magnifique outil que la commune de Monthey a acquis en 2007-2008, à la suite de longues discussions après, vous le savez, les problèmes qu'a rencontré la société Giovanola.

Nous avons créé la société Gessimo SA en 2008, un réel outil de promotion économique. Je tiens à le dire, il y a cette volonté, vous allez le voir avec la présentation de Monsieur Patrice Coppex, cette volonté d'utiliser ce site comme moyen pour faire venir des entreprises, c'est le cas actuellement. Je dis un bel outil parce que nous avons la chance d'avoir d'autres lieux, qui sont classés en zone, artisanat et industrie, que nous utilisons. Je pense évidemment, aux Ilettes et au Boeuferrant, et depuis quelques années maintenant, nous récupérons des halles, notamment au Boeuferrant, à la suite de fins de DDP, et c'est également la société.



Gessimo SA, donc Monsieur Coppex est l'administrateur délégué, qui gère ces halles. Donc, on a vraiment un outil extraordinaire de promotion économique et vous le verrez.

Je ne vous cache pas, et les plus anciens d'entre vous avez vu la présentation d'un plan de quartier potentiel sur ce site, il y a maintenant près de cinq ou six ans, nous avons quelque peu mis en attente ce dossier. Pourquoi ? Parce que tout simplement, vous le savez très bien, il y a une foule de plans de quartier qui sont à l'étude, de manière avancée, plus ou moins avancée, vous en avez vu quelques-uns ces derniers mois devant votre plénum. Vous avez pris position par rapport à ces plans de quartier. Le plan de quartier de Gessimo prévoyait près de 3'000 habitations supplémentaires. Pour nous, il était important de laisser le privé développer le centre, disons la région plus centrale de notre ville et laisser Gessimo, je dirais en attente.

A nouveau, c'est un magnifique outil de promotion économique, mais c'est aussi une richesse pour les générations futures, et c'est notre volonté, effectivement de préserver ce site, de le garder en mains communales, puisqu'il est toujours en mains communales, la société Gessimo SA, totalement en mains communales d'ailleurs, n'étant que la locataire de ce site et s'occupe de la gestion.

Je tiens aussi à rappeler que ce site est un lieu privilégié, donc pour les entreprises, Monsieur Patrice Coppex va le rappeler, que le Conseil d'administration est également en mains communales. Je tiens aussi à rappeler, c'est ce que je voulais dire : l'ensemble des comptes de cette société sont toujours à votre disposition. Je regarde Monsieur le Président de la Commission de gestion. Il y a eu fréquemment des discussions par rapport à notre comptabilité, nous analysons, avec le prochain plan comptable, notamment à la suite de remarques dans le cadre de la campagne électorale de certains partis de dire qu'il y aurait peut-être une volonté de cacher quelques chiffres, de mettre en annexe de tous les budgets, qui sont déjà passablement chargés, les comptes également et les budgets des différentes sociétés, dont est propriétaire la commune de Monthey. Vous allez voir en l'occurrence les chiffres principaux de l'exploitation de ce site qui, à nouveau, d'un point de vue promotion économique mais également d'un point de vue financier, est une réelle opportunité pour la ville de Monthey. Je n'en dirai pas plus parce que je crois que Monsieur Patrice Coppex va vous donner des chiffres-clés et importants par rapport à ce site et cas échéant, je serai à votre disposition pour répondre à toutes vos questions.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur le Président. Monsieur Coppey, la parole est à vous.

Intervention de M. Patrice Coppex, administrateur délégué de Gessimo SA

Merci Madame la Présidente, merci Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers et Conseillères généraux, je vous remercie de me laisser l'opportunité de présenter Gessimo donc une société anonyme qui est, comme l'a dit le Président, en fonction depuis avril 2008 et dont, je le rappelle, le capital est entièrement en main de la commune de Monthey. C'est une société anonyme de droit privé qui a comme but et mission, notamment à sa création, la gestion de sites industriels, notamment du site ex-Giovanola, à la suite de la faillite, et surtout comme l'a dit Monsieur le Président, un bel outil de promotion économique. On utilise également cette société pour gérer du patrimoine immobilier communal, notamment les halles industrielles



que la commune a eu l'opportunité de racheter à l'échéance de DDP dans la zone du Boeuferrant.

Au niveau de l'organisation, elle est assez simple comme toute société anonyme, un conseil d'administration avec un représentant par partis politiques. Le délégué économique de la ville donc moi-même, qui en est l'administrateur délégué. Tous les membres du conseil d'administration sont nommés par l'actionnaire unique qui est la commune, et leur mandat a une durée de quatre ans, qui coïncide avec les périodes législatives.

Pour la petite histoire, donc la composition du conseil d'administration, le président du conseil d'administration et le Président de ville, Monsieur Coppey, en vice-président, Monsieur Borgeaud, Pierre Contat et Yannick Délitroz sont administrateurs et moi-même qui suis administrateur délégué.

Je tiens quand même également à nommer mes trois collaborateurs, qui font un chouette boulot, je les ai nommés concierge responsable et concierge, c'est un peu plus que ça, ce sont vraiment des employés techniques polyvalents. Je pense qu'en passant à côté du site, vous avez vu un peu la vétusté de certaines halles. Donc, ils doivent faire preuve quand même de beaucoup d'imagination et de souplesse souvent pour arriver à répondre aux demandes de nos locataires. Et puis, Madame Ferraro qui est secrétaire-comptable depuis bien des années qui est à l'accueil, à l'entrée du site.

Comme nous vous l'avons dit, gestion de sites industriels Monthey. Ça, je l'ai mis parce qu'on m'a souvent demandé ce que veut dire Gessimo. Donc, à l'époque, ils ne s'étaient pas vraiment cassés la tête pour trouver le nom, c'est en fait GESTION de Sites Industriels Monthey. Je ne vous cache pas que c'est un peu pénible à porter parfois comme nom, parce qu'on confond avec CIMO ou SIMO, mais, en général, si on répète deux fois, les gens comprennent.

Avant de venir sur le site de Gessimo lui-même, donc le site de Clos-Donroux, un petit mot sur le site du Boeuferrant. Dans la zone industrielle du Boeuferrant, la commune de Monthey possède quelques halles, vous les voyez ici, sur le slide, qui sont en couleur.

Toutes les zones qui sont en couleur sur la partie de gauche sont des halles qui appartiennent à la commune de Monthey, donc des halles qui ont été reprises à l'échéance du DDP. Pour la plupart, elles n'étaient occupées, plus que par une ou deux personnes ou il n'y avait quasiment plus d'activités. Le fait de les racheter nous a permis, notamment pour deux halles en tout cas, l'une d'elles qui était vide et inoccupée, on a pu mettre une entreprise qui est actuellement avec une quinzaine d'emplois. Pour l'autre, c'était une personne qui continue à bricoler un peu du bois, c'est un paysagiste qui a repris ça et ils sont 25 en basse saison et 35 en haute saison. Donc, dans la zone du Boeuferrant, la commune de Monthey est propriétaire d'environ 52'000 mètres carrés de terrains dont 31'000, sont en DDP encore, notamment la Satom qui a une grande surface en DDP et les surfaces de bâtiments gérés par Gessimo dans la zone du Boeuferrant ça représentera 3'200 m² de sol. Donc pas 3'200 m² de plancher, mais 3'200 m² de sol construit.

Encore quelques chiffres, dans cette zone, on a une dizaine de sociétés qui sont locataires, donc on s'entend bien, ce sont les locataires de la commune de Monthey, ce n'est pas le nombre de sociétés qu'on a dans la zone du Boeuferrant, qui représentent plus de 70 places de travail.

Je passe à la zone de Clos-Donroux, le site Gessimo, j'aime bien dire zone industrielle de Clos-Donroux parce que finalement Gessimo c'est vraiment la société qui le gère. Vous voyez qu'il y a une vingtaine de bâtiments. Tous sont dans un état qui est utilisable, je dirais.



On a le bâtiment administratif, qui a des bureaux, je reviendrai plus tard sur les derniers épisodes qu'on a vécus avec ce bâtiment, qui est assez récent. Je dirais tout à fait utilisable pour des bureaux, sinon la plupart des halles, ce sont des halles de stockage, d'ateliers. On a la halle n°8 notamment, vous la voyez sur la carte, c'est une halle qui est la plus récente en fait et qui est chauffée. C'est la seule halle, à part des halles de bureau comme la n°2, c'est la seule halle qui est chauffée, et qui permet de le faire parce qu'elle est suffisamment bien isolée.

Vous voyez sur ce plan, je trouve intéressant, j'espère que vous vous rendez un petit peu compte, c'était l'idée de vous montrer l'imagination qu'on doit avoir pour arriver à répondre aux demandes de nos locataires parce que vous imaginez bien que la toute grande halle, la louer d'un seul tenant, c'est très compliqué, donc on a dû pas mal jongler pour arriver à cloisonner un petit peu ces halles, pour optimiser, non pas seulement pour avoir le maximum de rentrées locatives mais surtout pour répondre aux plus d'entreprises possibles.

Le but c'est quand une entreprise a besoin de places de stockage ou de places d'atelier, c'est qu'on arrive à lui répondre positivement. Alors c'est vrai que je dis toujours que le site est plein à 100%. Le Président est toujours surpris parce que j'arrive quand même encore de temps en temps avec des nouveaux baux, mais, en fait, on joue souvent au jeu des chaises musicales, pour arriver à répondre favorablement aux demandes.

Le site de Clos-Donroux, ce sont 101'000 m² de surface de terrain, pour 37'000 m² de surface bâtie encore une fois de surface bâtie, sol et non pas de plancher.

Le site, contrairement à la zone du Boeufferrant, c'est un site qui est clôturé et fermé, ce qui plaît bien à nos locataires parce qu'ils n'ont aucun souci à laisser leur élévateur devant leur halle ou quoi que ce soit. C'est un site qui est accessible 24h sur 24, 7j sur 7, par les locataires qui ont un badge d'accès et sinon on a des horaires d'ouverture pour les visiteurs et les clients qui souhaitent venir voir des entreprises, et un service de piquet parce que forcément avec le nombre d'utilisateurs, vous le verrez, qu'on a sur le site, nous sommes obligés vraiment de pouvoir répondre en permanence.

L'activité sur le site de Clos-Donroux, quelques chiffres au 30 juin 2020, on dénombre 16 bureaux et 57 ateliers, ce qui représente en tout 387 emplois. Alors, ce n'est pas 387 personnes qui bossent de 7h30 à midi et de 13h30 à 17h30, sur le site de Gessimo, mais c'est 387 personnes qui peuvent travailler parce qu'elles ont, soit un peintre qui a un dépôt sur le site et qui vient le matin prendre son matériel et le ramène le soir. On a quand même des entreprises, notamment E-boutic ou Veepee maintenant comme ils s'appellent, qui ont une vingtaine de personnes, qui bossent toute l'année sur le site. Donc, ça représente quand même, mine de rien, alors ce n'est pas les 800 emplois que Giovanola avait au plus haut de ses belles années, mais c'est quand même, encore une fois la preuve que c'est utile et que c'est un bel outil de promotion économique. Au-delà de ça, on a d'autres activités, on a des services communaux, des services cantonaux, des sociétés à but non lucratif qui en profitent et puis, divers autres utilisateurs parce qu'on a aussi pas mal de places pour les remorques ou les camping-cars ou pour des caravanes.

Ce qui représente en tout 872 utilisateurs réguliers, Alors on est assez précis dans les chiffres parce que justement on a ces contrôles d'accès avec les badges, qui nous permettent d'avoir des chiffres détaillés, mais c'est clair que ces chiffres au 30 juin sont différents maintenant, ils seront différents demain, donc ça évolue beaucoup mais on est dans ces eaux-là.

En plus, des halles que nous louons, nous avons, comme je vous l'ai dit, des places de parcs intérieures, des places extérieures, autant pour des locations de gens qui veulent parquer leur véhicule, que pour les locataires, parce qu'on estime que les



locataires qui sont dans le site ont droit à quelques places avec la location. Les places supplémentaires doivent être louées et payées pour inciter aussi les gens à venir plutôt à vélo, et pas forcément toujours prendre la voiture. Un chiffre qui est assez intéressant, c'est les 965 mouvements jours sur l'année, ça c'est les 965 fois que la barrière de l'entrée du site se lève, c'est à dire qu'ils doivent entrer et ressortir, mais ce sont 965 fois par jour sur 365 jours, donc il y a bien du monde, il y a vraiment beaucoup de passages, ce qui nécessite quand même d'avoir une certaine rigueur au niveau de la gestion. Et puis, on se retrouve en fait, on a moins de 800 utilisateurs, mais réguliers et on a 1'105 badges qui sont actifs. Pourquoi une telle différence ? On a forcément des gens qui, par exemple, Monsieur et Madame ont chacun un badge pour leur camping-car, mais c'est quasiment toujours celui de Monsieur ou celui de Madame qui est utilisé, c'est pour cette raison qu'on a plus de badges actifs que d'utilisateurs. On a aussi des entreprises qui viennent régulièrement faire des travaux sur le site pour des locataires, eux ont également un badge qu'ils utilisent peut-être deux fois par année mais au moins, on a une traçabilité de tous les gens qui rentrent sur le site.

Une petite liste, quand même, des sociétés qui sont présentes sur le site, je ne vais pas toutes les lire, elles sont également listées sur le site gessimo.ch. On a, je l'ai relevé déjà, E-Boutic, qui représente entre 15 et 20 employé-e-s, selon les périodes et surtout qui génère pas mal de trafic, ce sont deux à trois semi-remorques par jour, plus les camionnettes de la Poste. Donc c'est une grosse activité. On a également la société Impactmédiat, qui a dû trouver quelque chose assez rapidement, pour laquelle on a trouvé une solution. Elle était dépendante en fait de son contrat ou pas pour la commune et canton, donc elle ne pouvait pas se permettre de réserver trop à l'avance des locaux, on a réussi à trouver quelque chose rapidement et maintenant on est en discussion avec eux, pour qu'ils construisent une halle dans la zone des Ilettes. Donc, de nouveau, le site est une bonne piste d'atterrissage pour des entreprises qui souhaitent venir dans la région, on peut les accueillir rapidement et puis, une fois qu'on les a accueillies, on ne les lâche plus et puis si elles ont besoin de s'agrandir ou se développer, on les accompagne pour qu'elles restent à Monthey. Je vais peut-être relever encore la société IHT SA, qui est dans le domaine de conception, de fabrication et révision d'électrolyseurs pour la fabrication d'hydrogène. Eux, ils ont repris l'activité que Giovanola avait créé, il y a plus de 50 ans et ils sont en train de trouver des solutions, alors ils ne vont pas produire à grande échelle, mais ils trouvent des solutions, ils essaient de moderniser le processus pour pouvoir éventuellement le vendre plus loin.

Un autre exemple aussi, vous voyez comme c'est une mixité assez incroyable, on a les Saveurs de Yoann qui sont sur notre site, lui aussi a été embêté, il devait lâcher son local et on a pu avec de nouveau un jeu de chaises musicales, lui trouver une solution, lui préparer des locaux qui conviennent à son activité.

Voilà ça représente en tout 43 sociétés, donc quand on parle de sociétés, c'est de sociétés qui ont une activité économique.

Sinon, en plus de ça, on met des locaux à disposition en location aussi pour des associations, notamment les guggens, les tambours du Chablais, il y a le BBC qui a un petit local. On leur met à disposition ou on leur loue avec une somme modique un local pour qu'ils puissent, souvent stocker du matériel, voire faire des répétitions pour les groupes de guggens. Donc ça représente à peu près 29 autres entités, il y a des services communaux, des services cantonaux, vous voyez qu'il y a Armée Suisse, une à deux fois par année, à part cette année, forcément, ils viennent faire des exercices sur le site. Ils sont contents parce qu'il y a de la place, le site est quand même fermé, ils peuvent jouer à la guéguerre comme ils veulent donc c'est assez cool.



Là, quelques photos, je ne vais pas en mettre trop parce qu'autrement, vous n'allez pas venir à la visite, qui est prévue. Le bâtiment administratif, comme il était avant le 4 juin. On a maintenant le CMS pour les soins à domicile qui occupe tout le deuxième étage. On a une salle de conférence qui est assez régulièrement louée par des externes ou mise à disposition des locataires de l'entier du site. Donc tous les locataires du site ont la possibilité de nous réserver la salle de conférence. Dans le bâtiment administratif actuellement, en plus du CMS, on a au premier étage une société active dans les télécom, on a la société Norba et les bureaux de la société IHT qui a ses bureaux là et qui a la production dans une halle du site.

Une autre vision aussi de la grande halle, cette halle, elle est surtout utilisée pour du stockage. Vous voyez au premier plan, vous avez des DIN, ça bêtement c'est une société de Bex qui à cause, ou pour nous grâce, au Covid-19, a dû stocker beaucoup de matériel parce qu'ils ne pouvaient pas livrer, ils n'avaient plus de places chez eux. Ils m'appellent le jeudi, le lundi ils peuvent venir déposer leur matériel, donc pour eux c'est précieux, et puis, pour nous c'est bien de pouvoir rendre service, même si c'est une entreprise de Bex, c'est toujours intéressant parce que ce sont des contacts qu'on fait et puis ça se redit.

On a également la société Modubois, j'y viendrai après, qui nous a loué et qui loue toujours une grande partie la halle. Cette halle a été utilisée également par l'entreprise de charpente qui avait construit le bâtiment de Grau électricité, qui a été fait tout en bois. De nouveau, des halles aussi grandes que ça avec palans, il n'y en a pas partout donc, ils ont été bien ravis de pouvoir travailler dans ces conditions-là. Ce que vous voyez sur la photo du bas, actuellement, c'est une société qui prépare les dalles en bois du rehaussement du bâtiment de la Poste à Martigny. Ils sont venus jusque-là, car ils ne savaient pas où aller pour faire ça. C'est une halle qui est louée, de manière temporaire sur un mois, deux mois, trois mois, sauf à la société Modubois qui est restée plus d'une année. La société Modubois en fait, c'est une société qui a notamment gagné le prix créateur de la Banque Cantonale du Valais l'année passée. Ils ont construit un hôtel au Val d'Hérémence avec 38 containers en bois. Donc sur la photo de gauche, vous voyez les containers qui étaient stockés dans la halle au milieu quand ils ont commencé à les charger et sur la droite, quand ils les ont empilés au Val d'Hérémence. Ils ont construit les 38 chambres chez Gessimo, c'était de nouveau une belle aventure, une belle collaboration avec eux, parce qu'ils ont débarqué, ils ont commencé depuis Brigue jusqu'à Monthey, pour trouver une halle. Ils avaient le projet, mais ils n'avaient pas la halle. Et là, de nouveau assez rapidement en déplaçant quelques cloisons, en réorganisant l'espace, on a pu les accueillir. Et c'est assez intéressant parce qu'en plus on les a mis en contact avec des entreprises du site, notamment avec les Saveurs de Yoann, qui pendant l'année où ils étaient là tous les jours à midi, Yoann leur livrait les repas pour la vingtaine d'ouvriers qui étaient là. Tout le monde était gagnant, les ouvriers gagnaient du temps, et puis Yoann a pu bosser convenablement avec eux.

Quand même vous donner quelques chiffres, les loyers encaissés, notamment, depuis 2017 à 2019, ça a augmenté alors, c'est aussi dû à la reprise des halles dans la zone du Boeuferrant et puis, surtout effectivement, on a un taux d'occupation de je ne dirais pas de 100% parce qu'on trouve toujours une petite place, mais de 80 à 90% du site. On arrive donc à avoir des revenus locatifs qui sont tout à fait corrects, en étant conscient, et ça ce sont les prochains chiffres, que l'entretien d'un site comme celui-là, vous imaginez bien qu'il est élevé. On arrive pour 2019, on est à 445'800.- francs d'entretien. La ligne « énergie non-refacturée » ça c'est l'énergie en fait des communs, si on veut bien, mais vous imaginez que sur un site de 100'000 m², il y a quand même pas mal de communs. Maintenant, la plupart des locations quand il y a une certaine surface, on fait le nécessaire pour mettre des compteurs séparés, pas



seulement parce qu'on veut refacturer mais aussi pour sensibiliser les gens à ne pas gaspiller. Parce qu'on sait que quand on ne paie pas, on branche les chauffages électriques et puis on ne s'en occupe pas.

Et puis, un chiffre qui est estimé, ce sont les prestations non-facturées aux sociétés à but non-lucratif, c'est un chiffre estimé par rapport aux surfaces qui sont mises à disposition si on pouvait les louer et puis au niveau de l'électricité ou de ce qui est mis à disposition, c'est juste pour avoir un ordre de grandeur. On met à disposition ça et c'est très bien qu'on puisse le faire.

Voilà, maintenant, l'avenir du site de Clos-Donroux, je vais vous montrer deux ou trois plans, c'est vrai que ce n'est pas l'administrateur délégué de Gessimo qui va décider de l'avenir du site de Clos-Donroux. Je vous montre les discussions qu'il y a eu. Il n'y a encore rien, comme l'a dit Monsieur le Président, rien de figé, il y a une première certitude c'est la future Route de Clos-Donroux, qui va couper le site en deux clairement. Donc, vous voyez la halle jaune, c'est celle qui devrait être tout ou partiellement détruite, pour laisser passer cette route. Le site sera coupé, mais on peut imaginer que la partie qui reste là, en rouge sur le plan, puisse être la zone qui soit consacrée plutôt à de l'artisanat, et la partie sud à la mixité, ou avec des bureaux ou de l'habitation, mais ça c'est vraiment une supposition.

La partie du haut comme elle est là, il y a 59'000 m². Ça, c'est intéressant, environ 24'000 m² sur le territoire de Collombey-Muraz mais propriété de la commune de Monthey. Vous voyez en pointillé la frontière entre Collombey-Muraz et Monthey. Donc c'est assez marrant de voir qu'on a quand même quelques terrains qui sont sur la commune de Collombey-Muraz, mais qui appartiennent à la commune de Monthey. On a été approché d'ailleurs par des promoteurs qui souhaitent faire un centre de loisirs, avec une vague de surf artificielle. Donc c'est quelque chose d'assez unique, ce n'est pas le même principe que ce qu'ils font aux Îles à Sion, là ce sont vraiment des vagues de surf qui sont accessibles, je dirais, à tout le monde. Visiblement, en tout cas pour l'instant, il y a un deuxième centre comme ça, c'est à Zürich. Il y a la mise à l'enquête qui a déjà été faite sur le territoire de Collombey donc c'est un magnifique projet, qui a été mis à l'enquête à Collombey parce qu'il serait fait sur le territoire de Collombey, vous le voyez au sommet, la pointe, le sommet du trapèze qui est à droite de la parcelle. C'est en fait ce projet qui a été mis à l'enquête sur Collombey. On s'est pas mal investi pour que ce projet puisse se faire, je pense que c'est une belle chose qu'on a dû présenter à Collombey. Quand ce projet est arrivé sur la table de la commune de Collombey, effectivement eux leurs inquiétudes, à juste titre, c'était que ce projet n'empiète pas trop et ne prêterite pas le restant de la zone. Pour cette raison, il a été étudié un petit peu, ce n'est même pas un avant-projet de plan de quartier, c'est vraiment un croquis pour imaginer ce que pourrait être la partie nord du site Gessimo. Donc sur ce plan, vous voyez, toutes les halles qui sont en gris, ce sont les halles existantes, avec la possibilité que cette grande halle soit conservée avec une coupure, où il y a chaque travée de la halle, c'est pour ça qu'elle est en escalier. Toutes ces halles en gris pourraient être conservées et on voit que même en mettant ce centre de loisirs ici, on ne prêterite pas le reste, on arrive encore à placer pas mal de halles ou en tout cas des assiettes d'implantation.

Pourquoi cette diagonale ? Elle est historique et je pense que c'est important de la conserver, elle est dûe aux rails de chemins de fer. Giovanola recevait pas mal de matériel et renvoyait pas mal de matériel par la voie de chemin de fer et forcément ça sortait, on ne prend pas des angles à 90° avec le train. Donc ça, ce sont les rails, d'ailleurs qui sont encore pour beaucoup existants sur le site, ils étaient dans cette diagonale c'est pour ça qu'on garde cette image historique un petit peu.



Et puis, on voit là ce qu'on pourrait imaginer par la suite, voyez le développement complet du site. Ça, c'est une image d'architecte qui peut être assez sympathique mais là, je ne veux pas trop m'avancer. C'est ce que pourrait être la halle si on la coupait en deux plutôt que de la démonter complètement.

Après, une autre chose assez importante, c'est cette halle, que vous voyez ici, pour cette halle, il est prévu, de tout temps, enfin j'ai toujours eu entendu ça également, depuis les premières discussions, il est prévu de la conserver. Il est vrai que c'est la plus symbolique et puis, surtout la plus raisonnable et rationnelle au niveau de la taille pour être conservée. Là, on s'était amusé à Noël l'année passée de mettre quelques éclairages, les iPhones font vraiment des miracles, je vous assure qu'en vrai, ce n'était pas aussi joli que ça. D'ailleurs, je pense que personne n'a remarqué en passant là-bas qu'on avait essayé de mettre un éclairage mais, on va essayer de faire mieux pour le prochain Noël.

Et puis, je ne pouvais pas non plus venir parler de Gessimo, sans revenir sur le 4 juin. C'était, voilà, vous voyez les images, ça ce n'est pas une photo que j'ai prise moi, ça a été pris depuis l'autre côté des voies. Quand vous arrivez à 3 heures du matin et puis que vous voyez ça, je ne vous cache pas que, voilà, je ne veux pas trop remuer le couteau dans la plaie, comme on dit, mais voilà un peu ce qui s'est passé. Les conclusions, c'est simplement, a priori, un court-circuit dans un tableau électrique dans le galetas. Puisque personne n'avait accès au galetas donc, il y a simplement certainement eu un court-circuit, une bestiole qui a dû avoir très chaud. À la suite de ça, forcément que le CMS, qui était au deuxième étage, qui venait d'emménager depuis deux semaines, a dû quitter les locaux. Franchement les pompiers ont fait un excellent travail parce que ça a été bien protégé. On a eu de l'eau, alors le troisième étage a été complètement ravagé mais on avait qu'un seul petit bureau qu'on a pu recaser. Le deuxième étage a été inondé mais, pas d'odeurs de fumée ou quoi que ce soit donc là sur un mois, on a asséché au maximum, le deuxième mois on a refait les peintures qui venaient d'être faites.

Et puis, le CMS a pu rentrer, ils sont rentrés un peu plus tard parce qu'ils ont coïncidé avec leur changement de matériel informatique, mais en deux mois, ils étaient capables de réintégrer leurs locaux.

Le premier étage et le rez-de-chaussée n'ont pas été touchés, il y a eu au rez-de-chaussée, une plaque de faux-plafond qui été endommagée parce qu'il y a un peu d'eau qui est venue, mais autrement l'après-midi même on pouvait réintégrer nos bureaux et travailler normalement.

Voilà, moi j'ai fait le tour, j'espère que je n'ai pas été trop long. Je me réjouis en tout cas de vous accueillir sur le site pour pouvoir faire ça de manière peut-être un peu plus informelle et d'avoir, on essaiera de passer, en tout cas IHT pour avoir une petite présentation un peu technique de ce qu'ils font, plus que simplement traverser des halles. J'espère que je vous ai donné envie en tout cas de venir à cette sortie.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur Coppex pour votre présentation. Y a-t-il des questions, Monsieur Cutruzzola.

Intervention de M. Giovanni Cutruzzola (ADG)

Bonsoir Messieurs les Conseillers communaux, bonsoir Monsieur le Président, bonsoir Monsieur Coppex, bonsoir tout le monde, chers collègues, j'ai deux questions.



A la première, vous avez presque répondu. Vous avez parlé de cette halle historique qui va être sauvée, est-ce que c'est un vœu, c'est un souhait, ou est-ce que c'est acquis ? Cette halle, elle sera là dans 50 ans, dans un siècle, pour rappeler aux petits Montheysans du futur, que Giovanola et Monthey, c'est une histoire d'amour qui a été très prolifique durant des années.

Deuxième question, je crois savoir qu'entre la commune de Monthey et l'Etat du Valais notamment, il y a une négociation, un dialogue, quelque chose concernant le côté pollué de ce site. Le côté-là, où on utilisait l'acide chlorhydrique pour les travaux nécessaires qui s'effectuaient à ce moment-là dans l'usine. Où en est-on avec ça ? Est-ce que l'on sait si cela va être assaini ? Qui va payer ? Quand est-ce que ça va se faire finalement ? Merci.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur Cutruzzola. Monsieur Coppey.

Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité

Merci Madame la Présidente, Monsieur Cutruzzola, à votre première question, évidemment la volonté c'est de garder un symbole de cette entreprise extraordinaire pour la vie montheysanne pour principalement le vingtième siècle.

Monsieur Patrice Coppex, on va utiliser les prénoms pour être clair, vous a rappelé qu'effectivement dès le départ quand nous avons acheté cette parcelle de près de 100'000 m², que nous avons participé à un concours d'architecture, nous avons décrété qu'un bâtiment devait rester, c'est le bâtiment où se trouve IHT actuellement. Effectivement, la question se pose par rapport à la halle principale, je pense que c'est de celle-là que vous parlez, l'immense halle, la question est toujours d'actualité. Le but c'est de la préserver au mieux pour les générations futures, après, dans 10, 15, 20, 100 ans, je ne sais plus combien de décennies vous avez citées, évidemment nos successeurs détermineront s'il y a une possibilité de préserver. Il faut bien se rendre compte que lorsqu'on s'attaque à un tel bâtiment, lorsqu'on parle de parasismique, de structures, il faut quand même se rendre compte que ce sont des montants, je ne vais pas donner de chiffres, mais extrêmement importants. Ça a une valeur aussi importante et vraiment la volonté de la Municipalité, c'est de préserver au mieux pour les générations futures et ensuite, au coup par coup, dans les décennies à venir, nos successeurs, comme je l'ai dit, décideront de cet avenir.

En d'autres termes, il va y avoir une mise à l'enquête complémentaire de l'aménagement de l'AOMC, des TPC avec la nouvelle variante AOMC, qui a déjà été mise à l'enquête, mais une enquête complémentaire, dans laquelle il y aura la volonté de préserver, tel que cela vous a été présenté, le sol du bâtiment.

Par rapport à votre deuxième question, effectivement, il y a une partie bien définie sur les 100'000 m² qui est actuellement en site contaminé donc qui est pollué. Les analyses sont toujours en cours, on sait maintenant quasiment à peu près ce qu'il y a dans le sol. La question, c'est de savoir de quelle manière on intervient de manière appropriée et la moins coûteuse possible évidemment, pour décontaminer ce site. Ensuite, par rapport à la notion de payeur, il y a le payeur par comportement et le payeur par situation. Le payeur par comportement, évidemment, il n'est plus là, Giovanola n'existe plus, et le payeur par situation évidemment c'est la commune de Monthey, même si une partie de cette pollution se situe sur la commune de Collombey-Muraz. Je vous rappelle peut-être c'est un chiffre qui n'a pas été mis sur les différents slides de Monsieur Patrice Coppex, ces 100'000 m² ont été achetés à



un prix de l'ordre de sept millions, donc au m² vous voyez qu'on arrive à une situation fort agréable, je dirais, pour une zone artisanale et industrielle. On savait par contre que ce lieu était contaminé. Un montant, et là je me retourne vers Monsieur Gilles Cottet, un montant non négligeable a été mis dans la réflexion, dans le plan quadriennal, par rapport à la décontamination de ce site. On reviendra devant vous évidemment par rapport au prochain budget, surtout certainement au budget 2022 par rapport à cette notion, mais vous avez raison de le signifier. Il y a encore du job, y compris en sous-sol, sur ces magnifiques parcelle Gessimo, ex-Giovanola.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur le Président. Y a-t-il d'autres questions ? Si ce n'est pas le cas, je remercie encore Monsieur Patrice Coppex pour sa présentation et on se réjouit que vous nous accueilliez sur votre site le 27 novembre prochain. Nous passons au point huit de l'ordre du jour, les divers.

8. Divers.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

La parole est au Conseil général. Madame Launaz Perrin.

Intervention de Mme Eliane Launaz Perrin (ADG)

Merci Madame la Présidente, Messieurs les Conseillers municipaux, chères et chers collègues, cette question écrite s'adresse à Monsieur Pierre Contat, Conseiller municipal en charge de la Sécurité publique.

Voilà une année, à quelques jours près, soit le 21 octobre 2019, qu'une réponse a été donnée au postulat déposé par Monsieur Clément Borgeaud concernant le harcèlement de rue. Je rappelle brièvement les trois points du postulat :

Comment déterminer les meilleurs moyens de récolter des données statistiques sur le harcèlement de rue à Monthey ?

Est-il possible de collaborer avec d'autres villes valaisannes, comme Martigny, qui ont récolté des données et qui sont en train de mettre en place des outils de surveillance et d'analyse de ces données, ainsi que des mesures préventives ?

Quelles mesures préventives pourraient être intégrées à Monthey ?

Les réponses et mesures apportées par le service de la Sécurité publique de Monthey ont été les suivantes :

« Donner de la visibilité et informer sur le phénomène du harcèlement de rue. (...)

Pour cela, une page dédiée a été ouverte sur le site Internet communal ; un communiqué de presse accompagnant ultérieurement la création de cette page.

Par l'intermédiaire de cette page Internet, les potentielles victimes peuvent, par le biais d'une adresse mail dédiée (harcelementderue@monthey.ch), annoncer un cas vécu. Objectifs : obtenir une vue d'ensemble du phénomène et conseiller les victimes de manière discrète et confidentielle.

Au terme d'une année de fonctionnement, un bilan sera réalisé et en fonction de l'existence ou non du phénomène en ville de Monthey, d'autres mesures pourraient être prises, comme une campagne de prévention en partenariat avec les Transports publics, par exemple, ou avec Soluna. »



Voici mes questions :

Quelles sont les mesures de visibilité prises par votre service durant l'année écoulée, outre la page dédiée sur le site internet communal ?

Quel bilan peut-il être tiré de ces premières mesures ?

Avez-vous reçu des demandes via l'adresse mail citée sur la page internet harcelementderue@monthey.ch pendant cette année ? Si oui, combien ?

Un mail ne garantit aucune confidentialité pour celui/celle qui l'envoie. Pensez-vous qu'un tel outil est adéquat pour les personnes concernées ? De plus son accès n'est pas simple, la problématique du harcèlement étant noyée dans une liste de thèmes gérés par la Sécurité.

Une campagne de prévention, telle que vous l'envisagez, ne peut être menée que s'il y a une connaissance chiffrée de la réalité. Quelles améliorations allez-vous proposer en matière de récolte des données ?

Une proposition : Une commission ad hoc du Conseil général pourrait entamer la réflexion et s'inspirer des expériences menées dans d'autres cantons, le canton de Vaud par exemple, qu'en pensez-vous ?

Quelques chiffres : mandaté par Amnesty International, l'institut de recherche gfs.bern a mené une enquête en 2019 auprès de 4'500 femmes et jeunes filles dès 16 ans en Suisse. Elle révèle que 22% des femmes en Suisse ont subi des actes sexuels non consentis. 49% des femmes touchées gardent pour elles l'épisode de violence sexuelle. Seulement 8% ont porté plainte auprès de la police. 40% des femmes en Suisse craignent d'être victimes de harcèlement sexuel dans leur vie quotidienne. Plus de la moitié, 59%, ont déjà été victimes de harcèlement sous forme de contacts, d'étreintes ou de baisers non désirés. Trois quarts des femmes souhaitent que la société et la politique fassent davantage pour combattre la violence et le harcèlement sexuels, et estiment que les femmes sont trop souvent tenues pour responsables lorsqu'elles sont victimes d'agressions ou de harcèlement sexuel. Je vous remercie d'avance pour vos réponses.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Madame Launaz Perrin. Y a-t-il une autre demande de parole ? Oui, Madame Rime.

Intervention de Mme Fabienne Rime (PLR)

Messieurs les Municipaux, chers collègues, j'ai une question qui regroupe, ou non, les dicastères : Sécurité et Jeunesse.

Nous avons, comme partout, un petit groupe d'irréductibles gaulois qui peuvent pourrir l'ambiance de Monthey. Ils existent à diverses strates de la population, mais j'aimerais parler ce soir des jeunes hors du système social. Ils squattent un peu partout, dépravent les structures urbaines, mais ils ne sont pas les seuls, consomment alcool, hash et autres....

Nous avons, semble-t-il deux travailleurs sociaux, Céline, qui s'occupe de Monthey, Collombey-Muraz, et Julien, de Monthey et du Haut-Lac. Deux travailleurs sociaux hors murs qui doivent faire comme ils peuvent puisqu'ils jonglent sur plusieurs communes, qui doivent créer des liens entre ces jeunes et la réinsertion sociale sans qu'ils ne soient visibles auprès de la police et des structures communales.

Enfin bref, j'aimerais quand même connaître leur activité, les situations traitées, les personnes réinsérées, les rouages utiles. Y'a-t-il des statistiques ?

Pourrions-nous avoir une présentation de ces personnes et de leurs activités ?



Merci.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Madame Rime. Monsieur Boemi.

Intervention de M. Jean-Charles Boemi (PLR)

Madame la Présidente du Conseil général, Monsieur le Président, Messieurs les Municipaux, chères et chers collègues, cher public. Les questions qui suivent s'adressent à la Municipalité et je souhaiterais une réponse sous la forme écrite.

La période compliquée que nous traversons actuellement avec le Covid-19 demande de nous adapter sans ménagement et j'aimerais revenir sur la capacité de nos commerçants à s'adapter et remercier la Municipalité qui a tout mis en œuvre pour rendre cette situation, la plus agréable possible.

Vous avez mis à disposition de nos commerçants, artisans, cafetiers, restaurateurs, coiffeurs et autres commerçants de la ville, tout un nombre d'actions.

Mais j'aimerais revenir notamment lorsque vous avez permis aux commerçants de pouvoir agrandir leurs emplacements extérieurs gratuitement, afin qu'ils puissent mettre en valeur leur établissement et bien sûr pour respecter les distances.

Vous avez également autorisé la fermeture de quelques routes à la circulation pour rendre les rues piétonnes et d'après tous les retours que j'ai pu avoir, grâce à vos démarches, vous avez pu réellement donner l'opportunité aux acteurs de la vie montheyenne de pouvoir apporter une plus-value pour nos citoyens et de pouvoir augmenter l'offre des commerçants. C'est un réel bonheur de voir du monde partout. Les Montheyens et nos touristes de passage n'ont pas boudé le centre-ville et nous avons pu voir une ville vivante, avec beaucoup d'animations, des espaces généralement vides occupés et des cafetiers restaurateurs heureux.

Je vous pose ce soir les questions suivantes :

Y a-t-il une réflexion par la commune pour continuer sur cette lancée ? Est-ce que financièrement notre ville peut supporter l'action d'élargissement des terrasses ? Et pouvons-nous envisager une fermeture définitive à la circulation de certains quartiers, notamment celle de la Rue du Bourg-aux-Favres ?

Merci.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur Boemi. La parole est toujours au Conseil général, Madame Franz.

Intervention de Mme Anne Laurence Franz (ADG)

Madame la Présidente, Messieurs les Conseillers municipaux, chers collègues, mon intervention concerne Chablais Agglo.

En préambule, je tiens à dire que je suis membre de la commission Agglo de ce Conseil. Mais ayant reçu peu de retour à mes questionnements et du fait que nous arrivons en fin de législature, il me semblait important de parler du projet d'agglomération Chablais Agglo.

Cette intervention a donc 2 objectifs : remettre l'information à jour et s'interroger sur le futur de la commission Agglo.



Chablais Agglo, c'est quoi, c'est qui ? N'allez pas chercher réponse sur le site de notre Commune. Vous voyez ici, sur l'écran, j'ai pris un extrait du site de la commune, par capture d'écran. Nous sommes en 2008 et à la Charte d'intention.

Sur le site de Collombey-Muraz, c'est mieux, on parle d'un questionnaire et d'un projet pour 2021.

Sur le site Chablais Région, sous Agglomération, l'information s'arrête un peu vers fin 2016. Il est tout de même possible de trouver un communiqué de presse d'avril 2019 sous communication. Mais on ne parle pas de 2021 et je n'ai pas réussi à trouver, par exemple, le rapport d'examen de la Confédération sur notre agglomération de septembre 2018, ou alors même un lien qui nous conduit à celui-ci.

Mais, le communiqué de presse du canton du Valais concernant les agglomérations valaisannes vous apportera des précisions sur le financement de ces agglomérations. Ainsi, nous comprenons bien que si le site internet de Monthey est resté à 2008, que le site Chablais Agglo s'arrête vers 2016, le projet Chablais Agglo de 3^{ème} génération a lui bien avancé.

La commission Agglo aurait-elle dû relayer les informations ? Devait-elle étudier budgets et comptes en lien avec les réalisations de cette agglomération ?

Finalement et là, je pose la question à notre Conseil, pourquoi cette commission permanente n'a-t-elle jamais fonctionné à part pour se constituer en début de législature ?

Alors, pour la prochaine législature, notre groupe suggère aux prochains élus de se questionner sur les attributions de cette commission ou sur la nécessité de celle-ci ? Pour rappel, cette commission avait été mise sur pied lors du Conseil général de mai 2010 à la suite de l'intervention du Conseiller général PLR, Monsieur Didier Cachat. Nous étions alors au début du processus du projet Agglo et la commission avait été très active.

Bien sûr, nous remercions déjà la Commune pour la mise à jour des informations de la page Chablais Agglo. Merci pour votre attention.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Madame Franz. Y a-t-il une autre demande de parole ? Madame Launaz Perrin.

Intervention de Mme Eliane Launaz Perrin (ADG)

Madame la Présidente, Messieurs les Conseillers municipaux, chères et chers collègues, cher public, cette intervention va entraîner une question écrite en fait.

Je vous la présente en tant que, bien sûr, Conseillère générale mais aussi en tant que membre de la commission consultative cantonale pour le développement d'une politique en faveur des personnes âgées 2018-2020

Un rapport 2020 sur la politique en faveur des personnes âgées a été communiqué aux médias le 22 juin 2020 et a certainement retenu votre attention en tant que Conseillers municipaux.

Le Conseil d'Etat Valaisan a pris connaissance du rapport final 2020 de la commission consultative cantonale pour le développement d'une politique en faveur des personnes âgées et l'a validé.

Cette commission a été nommée par le Département de la santé, des affaires sociales et de la culture durant la période 2018-2020, à la suite du rapport 2017 de la commission précédente. Elle a réuni dix-sept membres venant des deux régions linguistiques du canton. Elle a regroupé des collaborateurs et responsables de



services de l'Etat du Valais, des personnes issues de différentes institutions et associations actives auprès des seniors comme Pro Senectute, la Fédération valaisanne des retraités, CMS et des spécialistes extérieurs.

En Valais, comme en Suisse, la population des personnes âgées va fortement augmenter d'ici 2040 : une personne sur trois aura alors 65 ans ou plus, ce qui représentera environ 120'000 personnes En Valais ; une sur dix aura 80 ans ou plus, ce qui représentera environ 40'000 personnes.

S'ils constituent une population fortement hétérogène du point de vue socio-économique, les seniors d'aujourd'hui sont très souvent actifs, bien formés et en meilleure santé qu'autrefois. Ils ont de multiples intérêts, se tiennent informés et profitent de leur expérience de vie. Ils souhaitent rester chez eux aussi longtemps que possible et même jusqu'à un âge avancé. L'Etat du Valais désire soutenir cette évolution en mettant en place une politique en faveur des personnes âgées qui favorise le vivre ensemble et la cohésion sociale.

Dans le but d'anticiper les changements démographiques et afin d'assurer une politique cohérente, globale et coordonnée sur l'ensemble du canton, la commission consultative cantonale pour le développement d'une politique en faveur des personnes âgées estime essentiel que les seniors eux-mêmes soient impliqués dans ce processus.

Pour assurer le développement d'une politique pour et par les seniors, et ça je vais y revenir plusieurs fois, dans le sens d'un vieillissement actif, la commission fait principalement quatre propositions concrètes :

Mettre en place un dispositif de coordination et de promotion au niveau cantonal, développer et gérer une plateforme informatique interactive d'informations et de services, recueillir et organiser les données locales et cantonales pertinentes, mettre en place un diagnostic cantonal qui permet de connaître la situation objective des seniors valaisans ainsi que des évolutions liées, en exploitant les données existantes

Soutenir les communes dans la mise en place d'une politique des seniors locale basée sur le processus standard et les outils développés par la commission, soit : une étude objective de la situation locale, une enquête par questionnaire auprès des seniors et un échange participatif. L'aspect participatif y est essentiel.

Elaborer une base légale spécifique seniors avec les éléments proposés par la commission, tel que cela a été fait pour la loi sur la jeunesse.

Sous réserve du budget 2021, une coordination cantonale des seniors sera créée au sein du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture.

Par cette question écrite et au nom de l'AdG, j'invite la commune de Monthey à être proactive dans ce domaine. Une réflexion a déjà été menée et pourrait continuer à être menée dans le cadre de la commission des Affaires sociales, 3ème âge et santé, mais elle concerne aussi les autres dicastères, c'est pourquoi, le rapport 2018-2019 de la commission devrait être transmis à tous les Conseillers municipaux ou généraux intéressés.

A Monthey, le soutien et les soins aux personnes âgées, par le biais du CMS et de l'EMS les Tilleuls notamment, sont de qualité et en constant développement. Mais une politique globale pour et par les seniors doit aussi s'élargir à l'ensemble des personnes de plus de 65 ans. Elle ne peut être que transversale car elle touche tous les aspects de la vie sociale comme la mobilité, le logement, l'urbanisme et l'accès aux infrastructures et bâtiments, la culture, les liens intergénérationnels, la formation, l'intégration, et bien d'autres choses encore.

C'est aussi un travail participatif dans lequel les seniors intéressés peuvent s'impliquer, initier et construire des projets. Mais c'est bien sûr aussi un travail soutenu par la commune et ses différents dicastères.



Ce n'est pas réinventer la roue ! C'est une synergie à créer entre toutes les associations et initiatives existantes à Monthey : structures officielles, groupes de bénévolat, proches-aidants, etc.

J'ai eu la chance de participer à l'évaluation du processus proposé par la commission cantonale, à Orsières, dans le cadre d'un atelier participatif. Plus d'une soixantaine de personnes ont participé à des tables rondes, moyenne d'âge septante ans et au-delà. Le processus participatif s'est révélé efficace, clair et très complet. Il a montré sa capacité à intégrer les réalités locales différentes. Il a en outre été vécu comme passionnant et intéressant par les seniors et par les conseillers communaux qui se sont tenus en toute discrétion, qui n'ont pas interpellé les gens qui ont participé à ces ateliers, mais qui ont assisté au résultat. Il a débouché sur deux demandes concrètes pour Orsières, que j'ai trouvé absolument sympa : le développement de bancs, à hauteur de tintébins, dans le village et les chemins environnants et la création d'un lieu de rencontres entre les générations et là, bien sûr que c'était une mesure que la Commune devait, elle, mettre en place.

Une politique pour et par les seniors, c'est donc un chantier à ouvrir passionnant et vivant pour le futur de notre commune.

La commune de Monthey porte-t-elle un intérêt à ce projet ? A-t-elle déjà entamé une réflexion à ce sujet ? Je reste à votre disposition pour vos questions et ça sera mes dernières paroles ce soir.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Très bien, merci Madame Launaz Perrin. Y a-t-il une autre demande de prise de parole ? Si ce n'est pas le cas, je cède la parole à la Municipalité. Monsieur le Président.

Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité

Merci Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, je vais brièvement répondre à vos différentes questions et notamment passer la parole. Madame Launaz Perrin par rapport à votre première question évidemment concernant le harcèlement de rue, Monsieur Contat vous amènera quelques réponses ou les complètera le cas échéant lors d'une prochaine séance. Madame Rime, également, ce sera Monsieur Borgeaud, il est caché mais j'ai juste pu l'attraper, Monsieur Gilles Borgeaud qui s'expliquera quant à l'activité extra muros de Soluna.

Monsieur Boemi vous nous avez demandé une réponse écrite, si vous êtes d'accord je vous réponds oralement et puis, le cas échéant, vous le redemanderez si cela ne vous suffit pas puisque c'est un dossier qui revient périodiquement au Conseil municipal, parce que nous faisons le même constat que vous. Effectivement, ce que nous avons décidé dans le cadre du Covid-19, soit l'agrandissement des terrasses, la fermeture de certaines rues, est une réelle plus-value pour le centre-ville. Alors évidemment on a quelques contestations d'habitants de la région, mais avec beaucoup de compréhension, je dois dire, et en discutant, il y a à peu près une, je ne vais pas utiliser le terme unanimité, ce n'est bien pas possible à Monthey, mais une grande majorité de personnes qui partage votre avis, qui estime que les mesures prises dans le cadre du Covid-19 pourraient perdurer au-delà, j'espère rapidement, de la fin de la période Covid-19. Nous avons analysé la situation, sachez que nous avons accepté qu'il y a une prolongation de nos mesures jusqu'au 31 décembre de cette année. Donc, ça devait se terminer fin septembre, nous avons accepté le principe d'une prolongation et nous, soyons un peu humbles, nous n'excluons pas la



possibilité, effectivement, de rendre ces décisions définitives parce qu'il y a une utilisation du domaine public, qui nous paraît rationnelle, tout à fait adaptée notamment par rapport à l'intervention en cas de sécurité, en cas de problématiques, que ce soient pompiers ou ambulance, donc il y a une possibilité dans ce sens-là. Une petite précision, par rapport à la Rue du Bourg-aux-Favres, vu que c'était la rue que vous citiez, la volonté, y compris des commerçants, c'est une fermeture effectivement définitive. Un petit bémol, puisque vous savez qu'il y a une construction qui vient de débiter, en face de la Maison du sel et nous devons être sûrs que la cohabitation entre les camions de chantier et les personnes habitant dans cette zone, qui doivent accéder soit par la Rue du Bourg-aux-Favres, soit par je ne me rappelle plus le nom de la rue, qui se trouve perpendiculairement à cette Rue du Bourg-aux-Favres et qui arrive au tribunal de district, puissent utiliser le même cheminement que les camions donc c'est un petit détail, mais si on arrive à la conclusion que c'est tout à fait possible, il y a de fortes chances que cette rue soit effectivement utilisée de la même manière que cet été, durant les prochains mois de juillet-août. Parce que, à nouveau, pour conclure, c'était une réelle plus-value. Voilà, je pense que j'ai répondu à votre question. Oui, c'est une réussite, quasiment une unanimité et nous voulons prolonger, dans ce sens avec une utilisation accrue du domaine public par nos terrasses.

Madame Franz, Chablais aggro, je crois que c'est une très bonne remarque par rapport à notre site internet et je vais immédiatement remédier à cette problématique. C'est vrai que nous renvoyons souvent à Chablais Région puisque c'est Chablais Région qui chapeaute Chablais aggro et comme je préside Chablais aggro, je me fais tout petit devant vous et vous m'avez fait très mal, en affichant en plus le site, mais j'admets que 2008 c'est le siècle passé quasiment. Donc, on va remédier à cette situation. Par rapport à la commission, donc je vous laisserai effectivement débattre de la suite à donner. Nous sommes toujours à disposition, je crois que c'est le rôle aussi, un moyen d'informer. Sachez que vous parlez de la troisième génération donc effectivement ce sont des mesures qui doivent être réalisées, donc la troisième génération a été validée, nous avons été reçus par la Confédération et nous sommes en train de préparer la quatrième génération. Donc, Chablais aggro a décidé de déposer un dossier qui sera effectivement finalisé et déposé vraisemblablement en juin de l'année prochaine, donc dans les délais impartis par la Confédération. Donc, on est dans ce trend là, mais je reviendrai, peut-être, de manière plus précise, lors d'une prochaine séance, en début d'année prochaine. On ne sera pas les seuls, puisque, effectivement, il y a une volonté d'informer les législatifs. C'est un petit peu compliqué parce que dans certaines communes, c'est l'assemblée primaire, mais enfin les représentants politiques, de l'évolution de ce Chablais aggro, qui est un élément extrêmement phare. Encore aujourd'hui, j'ai eu une séance avec les représentants de Martigny, du Valais central et du Haut-Valais, nous étions les quatre, en début d'après-midi, pour faire avancer les dossiers dans le même sens et ça peut paraître des dossiers assez abstraits mais qui ont une importance extrêmement vital, je dirais, pour une région parce qu'on parle de planification, de liens entre les différentes communes impliquées dans l'agglomération, je parle évidemment d'aménagement du territoire, de mobilité, ce sont deux thèmes importants. Donc, cette coordination est nécessaire et je crois qu'on en est tous persuadés, faut-il encore bien vous renseigner par rapport à l'évolution du dossier, et ça sera le cas au niveau du site internet en tout cas en ce qui nous concerne, et j'espère la commission qui souhaitera, effectivement, nous inviter lors d'une prochaine séance.

Madame Launaz Perrin, vous avez effectivement évoqué un thème important au vu de l'évolution de la société, pas rien que pour Monthey, je pense que ça sera très



important de définir les compétences et les prérogatives du canton et des communes. J'ai regardé, Monsieur Thétaz s'il souhaitait s'exprimer aujourd'hui, vous avez dit que c'était une question écrite. C'est une question assez vaste, je pense que ça sera important de vous rappeler effectivement par écrit et non seulement répondre à votre question évidemment et peut-être aussi vous rappeler ce qui est fait actuellement à Monthey. Je suis toujours très étonné et émerveillé par tout ce qui est fait, non seulement par le public, le parapublic, le CMS ou autres structures, mais également par des associations. Donc, la population se mobilise toujours pour les personnes âgées, troisième et quatrième âge, et c'est vrai que c'est toujours extrêmement intéressant de rappeler les différentes structures et organisations que nous avons sur Monthey. Ça n'empêche pas que l'on réfléchisse à des genres d'ateliers citoyens troisième âge, qui me paraissent très intéressants.

Donc une réponse qui fait état de la situation et des projets à venir, voire d'intégrer vos propositions, nous paraît une bonne formule lors d'une prochaine séance.

Voilà, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, je crois que j'ai répondu aux différentes questions, reste à Messieurs Pierre Contat et Gilles Borgeaud à répondre aux deux premières questions, je passe le micro à Monsieur Contat.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur le Président. Monsieur Contat.

Intervention de M. Pierre Contat, Municipal en charge du dicastère Sécurité

Madame Launaz Perrin, je vais essayer de vous répondre. Vos questions ont été bien rythmées, avec beaucoup de chiffres, etc. Le cas échéant, vous pouvez me transmettre cela sous forme de question écrite mais je vais déjà essayer de répondre à certaines choses que j'ai pris à la volée.

Vous avez demandé sauf erreur s'il y avait déjà eu quelque chose cette année. Alors renseignement pris, parce qu'on m'a posé cette question, il n'y a pas si longtemps que ça, nous avons eu une demande par mail et quand nous avons repris contact avec cette personne, silence complet, il n'y a plus eu de suite.

Sinon, au mois de février, j'ai eu un cas qui m'a été annoncé au niveau du cycle d'orientation de Monthey, le 25 février. On a réagi immédiatement pour savoir ce qui se passait. J'ai posé une question au Caporal Guérin qui s'occupe de tout ce qui est interaction police-école, etc., pour savoir s'il y avait une procédure spéciale et je peux vous lire sa réponse comme ça vous saurez exactement comment ça se passe. Il m'a dit : « concernant ton questionnement sur une procédure, il n'en existe pas, jusqu'à ce jour, les cas annoncés chez nous, par les parents ou par les différentes directions, sont traités de manière courante car il s'agissait en principe de bagarres, accompagnées parfois de menaces ou d'insultes. » Je vais un petit peu plus loin, il donne des détails mais voilà, « pour que l'on puisse parler de harcèlement, il faut la caractéristique de répétition et d'abus de pouvoir, ainsi que des actions négatives sur le long terme. Aucun des cas portés à notre connaissance n'est resté sans réaction dans les différentes directions des écoles, mais ils sont soit sous surveillance, soit stoppés. Cela ne signifie pas qu'il n'y a pas de problèmes, ni que le harcèlement n'existe pas, mais il n'y a pas de témoignages, ni de plaintes d'élèves qui subiraient un harcèlement de plusieurs mois ou années, chez nous, dans les écoles pour l'instant. » Donc voilà, au niveau des écoles.



Pour ce qui est du reste, je vous ai répondu par rapport aux mails éventuels, et quand vous avez dit que ce n'était pas facile d'accès, et bien je viens d'essayer en tapant harcèlement Monthey, on tombe directement sur la page. Donc, après ça dépendra peut-être des mots qu'on utilise dans le moteur de recherche, mais voilà. Ensuite, de ça, vous avez donné quelques chiffres de violences sexuelles ou autres, je n'aimerais pas qu'on fasse l'amalgame entre les violences sexuelles et le harcèlement, comme on l'a dit tout à l'heure, il faut quand même, voilà, pour moi, ce n'est pas tout à fait la même chose. Pour ce qui concerne les violences sexuelles, il y a d'autres procédures, enfin bref. Je ne dis pas que ça n'existe pas, je dis, pour moi en tout cas, il ne faut pas faire un amalgame.

Quant aux chiffres de la réalité à Monthey, et bien voilà, je n'aimerais pas qu'on fasse de l'alarmisme, on n'a pas de cas annoncé, ça ne veut pas dire que ça n'existe pas, mais on ne peut pas aller sonner à toutes les portes pour dire est-ce qu'il y a du harcèlement chez vous. A un moment donné, on doit quand même attendre que ça vienne, on ne peut pas être plus proactif que ça, enfin je veux dire on a mis en place une page, on a une procédure qui existe, on réagit rapidement. Je n'aimerais pas qu'on fasse de l'alarmisme, en tout cas, c'est mon sentiment par rapport à ce qu'on a mis en place et des retours qu'il y a.

De nouveau, je ne dis pas que ça n'existe pas, mais, mais voilà, il y a des fois où, je ne sais pas, ça peut être un sentiment d'insécurité ou autre, je peux le comprendre, mais la réalité des chiffres et des témoignages, qu'on a pour le moment, ça n'est pas le cas.

Donc voilà, ce que je peux vous répondre pour le moment. Quant à vous répondre de manière plus précise, je peux aller redemander au niveau de mon service pour voir s'il y a d'autres cas qui auraient été entendus, mais qu'on n'a pas forcément été plus loin, je ne sais pas. Justement, je ne veux rien cacher, je ne veux pas dire que ça n'existe pas, mais a priori, à ma connaissance pour le moment, il n'y a pas lieu de s'alarmer.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur Contat. Monsieur Borgeaud.

Intervention de M. Gilles Borgeaud, Municipal en charge du dicastère Enfance, Sports, Jeunesse & Intégration

Madame Rime, bonsoir, je vous remercie pour la question. Vous m'avez pris un petit peu au dépourvu, ce que je regrette toujours c'est qu'on n'ait pas les questions avant, parce qu'on pourrait au moins se préparer et vous répondre de manière précise. Donc je vais essayer de faire un peu le raccourci, mais vous trouvez tout ça sur le site tshmchablais.ch, vous trouvez toutes les informations que vous demandez. Donc pour faire un petit résumé, vous savez que les TSHM, donc les travailleurs sociaux hors murs, pour Monthey-Chablais, puisqu'on travaille du Haut-lac, y compris Collombey et Monthey. On a deux structures un petit peu différentes où les TSHM maintenant ils sont gérés par le service Jeunesse, par Madame Senta Gillioz, cheffe de service. Auparavant, ils étaient liés à une commission intercommunale où on avait des représentants des différentes régions du Chablais et puis on les rencontrait régulièrement.

A l'époque, on a dit que ça suffisait, il y a quelques années, on a changé le fusil d'épaule, on a créé quasiment une structure liée à un service qui permet d'être plus proche d'eux et qu'eux aussi ont un répondant au niveau des communes



chablaisiennes. Donc on a 150% d'EPT, 50% pour la région du Haut-lac et 100% pour la région de Monthey et Collombey-Muraz.

Leur travail, qu'est-ce qu'ils font? C'est vrai qu'on les voit de moins en moins on va dire, mais en attendant, ils sont tout le temps sur le terrain, sauf qu'on a changé un petit peu leur cahier des charges, parce qu'auparavant, du temps de Monsieur Humberger pour ceux qui l'ont connu, on avait une présence systématique, je dirais presque 24 heures sur 24, et ce qu'on avait remarqué, c'est qu'en fait à partir de 22 heures, les jeunes, quand on va les côtoyer dans la rue, ils sont quasiment, je vais dire un terme assez fort, ils sont inutilisables. Donc, ils sont révoltés, ils sont sous alcool, sous éventuellement d'autres types de drogues. Et puis, on ne peut rien faire avec. Donc là, on a changé le fusil d'épaule en disant, travaillons avec les jeunes en amont et à partir d'une certaine heure, ça ne sert à rien d'être sur le terrain, parce qu'on ne peut rien faire avec. Donc après, ça devient de la répression, ça devient de la police, ce qui est fait régulièrement. Je peux vous assurer que, demandez à certains jeunes, c'est lourd. La répression est très lourde. Donc au niveau des TSHM, ils vont vers les jeunes de 12 à 25 ans, voire 25 ans et plus. Principalement maintenant, le souci qu'ils ont c'est, un peu, ça s'est masculinisée, on va dire, la problématique. Donc, les femmes, vous vous comportez de mieux en mieux, ou vous parlez de moins en moins, je ne sais pas où est la réalité. Mais si on prend au niveau masculin et féminin, on est à peu près à 43% des jeunes de type masculin et environ une quinzaine de pourcent de féminin qui sont, je dirais, dans la répartition des jeunes qu'ils rencontrent.

En 2019, il y a eu 1'401 contacts à Monthey, donc ça ne veut pas dire que c'est 1'401 jeunes, ça peut être des jeunes, qu'on voit souvent, qu'on accompagne dans des démarches administratives, recherches d'hébergement, recherches de travail, ce qui est principalement un problème à l'heure actuelle, c'est plutôt au niveau du travail. On a le deuxième problème c'est au niveau des relations. Quelques petits soucis, au niveau de l'administratif.

Des projets qu'on accompagne aussi, donc on essaie d'être un substitut, je dirais, à ce qui leur manque dans leur vie courante de jeunes, entre guillemets, en marge un petit peu de la société. Ce n'est pas tous des gens qui sont en marge de la société, mais qui ont de la peine à s'identifier dans la société qu'on leur propose.

Donc à ce niveau-là, je dirais qu'il y a un travail qui est très fort au niveau de l'accompagnement. Donc c'est un accompagnement qui ne vient pas sur le terrain visuel, puisqu'en fait les jeunes agissent plutôt de manière anonyme, ils ne veulent pas être visibles, donc c'est un travail en sous-marin qui est fait, il est bien fait et réellement fait.

D'ailleurs, aujourd'hui, je peux vous dire qu'au niveau des déprédations et je dirais de l'intervention de la police sur des jeunes, ça diminue très fortement. Donc aujourd'hui, les deux derniers mois, je crois qu'il n'y a plus eu une amende ou un rapport sur des jeunes qui ont enfreint les règles de manière assez importantes à Monthey. Donc ça va un peu mieux, il y en aura toujours et je vous rassure, quelles que soient les démarches qu'on va mettre en place, il y aura toujours des jeunes qui seront en marge comme il y aura toujours des adultes qui sont aussi en marge.

Donc moi ce que je vous propose pour pas aller trop loin ce soir dans le temps, c'est de vous faire parvenir directement le rapport des TSHM 2019, et puis qu'au mois de décembre, je suis ouvert à toutes les questions qui vous viendront l'esprit, que ce soit au niveau de l'ensemble du Conseil général, et aussi de votre part.

Mais le travail est fait et bien fait, et je pense qu'on peut presque les féliciter parce que c'est un travail qui est très rude. Ce sont des jeunes, certains jeunes sont vraiment en difficulté et ce n'est pas évident de les accompagner. Je pense que nos deux TSHM font un travail de fond et on a des très bons résultats.



Je ne sais pas si ça vous convient la manière de procéder, mais la prochaine fois appelez-moi avant et je peux vous répondre, je suis allé sur le site regarder, je n'ai pas tout en-tête. Donc merci Madame Rime.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur Borgeaud. Y a-t-il une autre demande de parole ? Madame Launaz Perrin.

Intervention de Mme Eliane Launaz Perrin (ADG)

Donc, je reprends la parole. Madame la Présidente, Messieurs les Municipaux, chers collègues, je voulais réagir aux réponses apportées par Monsieur Contat. Je pense que, tant mieux si Monthey n'a que peu de cas de harcèlement, c'est assez miraculeux, qu'une ville comme Monthey n'ait aucun souci de ce côté-là, donc là, je ne peux pas entrer en matière dans cette approche. Il existe dans plusieurs cantons, comme le canton de Vaud par exemple, une application qui s'appelle EyesUp, que je vous invite à aller regarder sur internet, qui permet aux personnes concernées, que ce soient des femmes, des jeunes filles ou des hommes, de signaler un cas de harcèlement. Ce qui permet d'avoir une vraie récolte de données, et ensuite de se baser sur cette quantification, pour apporter vraiment une prévention, car faire de la prévention si on ne connaît pas la réalité, et à mon avis ce n'est pas la réalité ce qui se dégage de cette adresse mail que vous proposez. Donc je pense qu'il faut aller de l'avant, comment je ne sais pas, on verra à la prochaine législature. Voilà, je vous remercie quand même pour vos réponses.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Madame Launaz Perrin. Monsieur Cutruzzola.

Intervention de M. Giovanni Cutruzzola (ADG)

Oui, excusez-moi de vous parler quelques secondes, mais, Monsieur Contat, je ne sais pas, je pense que vous allez encore répondre à cette question parce que c'est une question écrite, je crois, vous allez apporter des précisions, je ne sais pas, mais, jusque-là, vous répondez à peu près n'importe quoi.

Moi, j'aimerais comprendre pourquoi, pour être harcelé, cela doit être répétitif ? Cela voudrait dire, d'après votre Caporal et vous-même, que si une dame est agressée par deux personnes différentes, ce n'est pas répétitif, mais la dame subit deux agressions ? J'aimerais bien comprendre cette différence.

Une deuxième chose, qui est, à mon avis, du n'importe quoi de la part de l'autorité communale, c'est de dire que la personne élue qui vient ici poser une question concernant le harcèlement, elle provoquerait la sinistrose, je ne sais pas ce que vous lui avez dit ? l'alarmisme, votre terme exact. Donc Madame Launaz Perrin poserait sa question, comme ça, juste pour faire le spectacle ?

Ça veut dire quoi ça ? C'est quoi comme réponse ? Est-ce que vous pourriez être un peu plus clair, plus complet, sur l'alarmisme et sur la répétitivité de ces choses-là ? Franchement pour moi, c'est n'importe quoi ce que vous avez dit là. Merci.



Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur Cutruzzola. Monsieur Boemi.

Intervention de M. Jean-Charles Boemi (PLR)

Monsieur le Président, je voulais vous remercier de votre retour et je suis heureux de connaître la position et le point de vue de la commune et de la Municipalité par rapport à cette question. Toutefois, pour la forme, je souhaiterais quand même avoir une réponse écrite.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur Boemi. Y a-t-il encore une demande de parole de la part du Conseil général ? Si ce n'est pas le cas, je passe la parole à Monsieur Contat.

Intervention de M. Pierre Contat, Municipal en charge du dicastère Sécurité

Merci. Alors, petite précision pour Madame Launaz Perrin, c'est volontiers que si dans votre question écrite, vous mettez les références de cette application, on va essayer de l'intégrer, ce n'est pas un problème. De ce côté-là, je l'ai dit, on est toujours ouvert aux suggestions. Si effectivement, cela peut changer le résultat de ce qui arrive au niveau du service de police et bien on fera ce qu'il faut pour réagir. Pour répondre à Monsieur Cutruzzola, j'ai parlé d'alarmisme, parce qu'effectivement quand on sort les chiffres qu'elle m'a donnés, pour moi c'est de l'alarmisme parce que pour le moment, harcèlement de rue, on parlait bien de cela au départ, harcèlement de rue à Monthey, les faits sont là, il n'y en a pas. En une année, il n'y en a pas eu.

Donc à un moment donné, quand on sort des chiffres de x pourcent ou autre, parce que je n'ai pas tout retenu parce que, comme je l'ai dit tout à l'heure, je ne pouvais pas tout noter, ça allait très vite, on répondra par écrit. Le mot « alarmisme » était peut-être un petit peu fort, mais en l'occurrence comme les chiffres ont été amenés, le 40 et quelques pourcent, 22% etc., alors qu'à Monthey pour le moment, on a aucun cas, eh bien, pour moi, c'est un petit peu trop fort.

On revient toujours avec ce harcèlement, etc. Alors que, de temps en temps, un cas qui peut paraître dans les journaux, ben pour le moment on n'a rien eu. Donc faut arrêter d'attaquer comme ça, parce que les faits, actuellement, sont là.

Et puis, quand vous avez dit, tout à l'heure, une personne qui serait harcelée par deux autres, différentes. Oui, là, il y a répétition. On parle de la personne, on ne parle pas de la même personne qui harcèle la même personne x fois. Mais si une personne a été plusieurs fois harcelée et bien elle le fait savoir. Mais à ce moment-là, la police, elle se base sur la loi, la loi dit quoi ? Il faut des preuves, il faut une répétition.

Voilà, on se base sur ce qui existe actuellement.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur Contat. Monsieur Borgeaud.

Intervention de M. Eric Borgeaud, Vice-Président de la Municipalité



Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, chers collègues,
Cette intervention était prévue il y a une année, mais des événements familiaux, des ordres du jour que je ne voulais pas surcharger et la crise sanitaire l'ont repoussée à ce soir. N'y voyez donc pas un testament politique mais bien une réponse à des attitudes déplorables datant de l'année dernière. Il n'est jamais trop tard pour répondre aux agressions.

En effet, que n'a-t-on pas entendu lors des séances du Conseil général du 17 juin et 26 août de l'année dernière de la part de Madame Multone.

Dans notre société civilisée et éduquée, nous devons faire l'effort de ne pas nous habituer à ces diatribes, même inutiles et contre productives. S'accommoder à ce genre de comportement, même si tout ce qui est excessif est insignifiant, c'est lui donner du crédit. Pour moi, c'est important officiellement de dire mon désaccord à une interpellation officielle et protocolée. Cette noble assemblée, je pense par gain de paix, ne veut pas perdre du temps et de l'énergie à répondre aux agressions verbales, je pense que c'est une erreur. Mais puisqu'il en est ainsi, et que mes collègues s'en accommodent également, je me permets d'y apporter mes remarques. Madame Multone, lorsqu'on souligne que la Municipalité est invitée, on ne se comporte pas comme cela avec ses invités. Vous reprochez aux autres ce que vous faites vous-même avec arrogance, suspicion, méfiance et méchanceté.

J'ai beaucoup de peine à supporter ces interventions agressives qui restent en suspens et qui se poursuivent autour d'un verre ou tout le monde se tape sur l'épaule comme si de rien n'était. C'est certainement pour vous une qualité en politique, mais ce n'est pas la mienne.

On conçoit bien que vous ne pouvez pas dire que la Municipalité travaille bien et que la ville évolue de manière satisfaisante. Mais nous sommes là pour prendre des décisions. Et avec vous pas de décision. Car une décision, c'est une responsabilité qu'il faut ensuite assumer. Et avec vous, il n'y aurait rien à défendre, c'est plus simple. Ne rien faire c'est le meilleur moyen pour ne rien devoir assumer.

Avec vous :

Pas de Théâtre du Crochetan, puisque, selon certains de vos élus de l'époque, c'est la première chose que l'on doit fermer pour économiser.

Pas de Médiathèque, bien sûr.

Avec vous :

Pas de Pavillon des Mangettes.

Pas de chauffage à distance.

Avec vous :

Pas de Parc de la Torma.

Pas de rénovation de notre centre-ville.

Pas de terminal rail-route.

Pas de Bioark.

Pas de nouveau passage sous-voies.

Pas de bus urbain.

Pas de piscine.

Pas de regroupement des trains.

Pas de Double-Croche.

En bref. Rien. Une ville morte, repliée sur elle-même, envahie de voitures, bien garées toute la journée devant chaque commerce, leur horodateur bien enclenché. Même vos anciens élus n'ont pas réussi à réaliser les projets qui faisaient l'unanimité. Le Home et la Caserne des pompiers. Vous savez pourquoi ? Parce qu'il fallait décider. Trancher. Oser. Se responsabiliser.

Et après cela, vous venez nous dire que notre ville est fantôme, qu'elle souffre, que le centre-ville part en lambeau, que Monthey n'a jamais connu une telle déconfiture,



que nous transformons son centre en dortoir ! Rien que ça. Ce qui est terrible, c'est que vous donnez l'impression de croire à vos propos démesurés.

Et vous avez ajouté que certaines prises de position ou postulats sont des moyens de se positionner pour les prochaines élections. Vous n'avez pas peur du ridicule.

Pour couronner le tout, vous laissez entendre que des élus travaillent pour défendre leurs intérêts personnels. Là, le seuil de la diffamation est atteint. Je cherche encore quel élu, par son activité professionnelle, aurait des intérêts quelconques avec les activités de la Commune. Par contre, dans la même intervention vous réclamer des parkings, des parkings et toujours des parkings, ce que vous faites depuis de nombreuses années. Si ce n'était pas d'un ridicule affligeant, on aurait presque ri.

Tout cela, vos élucubrations, votre prise en otage d'Artcom, ne servent qu'à vous et à vous seule.

A la Municipalité, la plupart des décisions se prennent par consensus. Le plus souvent à l'unanimité. Ce que vous appelez depuis 20 ans de la consanguinité, s'appelle discussion, besoin commun, respect, parfois friction, échange, partage, désaccord, bonne intelligence, vision commune, souvent débat, effort de se comprendre, cohérence, et enfin consensus. Consensus, le mot est lâché. Les consensus qui évitent que les gens se battent. Le consensus parce que chacun à l'intelligence de voir qu'on est plus fort ensemble, pour le bien de tous.

Vous dites que des personnes ne se représentent pas à cause de l'attitude de la Municipalité. Combien de personnes ? On n'a pas la même lecture et les mêmes informations. Votre sondage n'a pas dû être très élaboré.

Les personnes ne veulent pas faire de politique dans ces conditions, c'est vrai, mais à cause de vos attitudes déplorables.

Je reste encore quelque peu ému d'avoir entendu de la part de Monsieur Eric Dupont qui vous a dit, ici, en face de cette assemblée, en parlant de vous, si j'arrête la politique c'est à cause de ce genre de comportement. Mais je crois que nous n'êtes pas sensible à ce genre de remarque et que la remise en question est, chez vous, définitivement impossible.

Donc, ma prise de parole ce soir ne sert à rien, je le sais. Elle aura au moins le mérite de vous dire tout haut ce que bon nombre de personnes pensent tout bas.

Toutefois, réfléchissez-y ! Jamais personne dans cette noble assemblée ne s'adressera à vous de la manière dont vous, vous l'avez fait les 17 juin et 26 août 2019.

Ce soir, par mon intervention, je vous réponds pour ne pas vous laisser croire que : qui ne dit mot, consent.

Et pour les prochains élus de la législature à venir, je vous souhaite plaisir et passion. Mais surtout, ne vous laissez pas manquer de respect, vous ne vous engagez pas pour cela. Vous méritez courtoisie et bienséance. On peut débattre de tout, mais pas n'importe comment.

Comme invité, merci de m'avoir écouté.

Bonne fin de soirée.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur Borgeaud. Y a-t-il une demande de parole ? Si ce n'est pas le cas, je clos la discussion. Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux, nous arrivons au terme de cette séance du Conseil général. Je tiens à remercier mes collègues du Bureau, les chefs de groupes, ainsi que l'ensemble des élus pour leur travail.



J'adresse également un merci tout particulier à la Chancellerie pour sa précieuse collaboration.

Merci d'apporter toutes vos interventions et notamment les questions écrites à notre secrétaire, il est exactement 21h37. Je lève la séance du Conseil.

Bonne soirée à tous.

La Présidente

Laude-Camille Chanton

Le Secrétaire

Yves Mabillard

Conseil général

Réponse au postulat de
représentant du
formulée en séance du conseil général le
répondu en séance du conseil général le

M. Damien RABOUD
parti APM (Alternative pour Monthey)
21 octobre 2019
5 octobre 2020

Titre :

Make Monthey Clean Again

Développement :

Il est demandé de penser à une solution face au « littering » à Monthey ayant des effets néfastes sur l'environnement et altérant la qualité de vie des citoyens.

Il est donc proposé par ce postulat de mettre en place une ou plusieurs journée(s) de nettoyage à l'image de celle qui est organisée à Martigny. Le principe étant de solliciter le volontariat des citoyens et des différentes sociétés communales afin de participer, durant un samedi matin, au nettoyage de la Ville de Monthey.

Il est demandé au Conseil Municipal de mettre en place ces journées de nettoyage qui existent dans d'autres communes. Cela a les avantages suivants :

- environnement plus propre ;
- développement du civisme ;
- respect des travailleurs de l'ombre ;
- rencontre d'autres citoyens de bonne volonté.
- Impacts économiques : le littering coûte cher ; chaque année, le nettoyage (effectué à 75 % dans les espaces publics) revient à environ 200 millions de francs suisses. À cela s'ajoutent des coûts élevés pour les mesures de prévention et les campagnes d'information. Le littering cause également des dommages au niveau socio-économique, par exemple dans le domaine du tourisme.

SITUATION

• Notion de littering

Il a été noté que certains lieux publics, en ville tout comme en pleine nature, sont davantage investis par le public.

Le phénomène du littering n'apparaît pas partout au même moment ni dans les mêmes proportions. En période de Carnaval, il est fortement augmenté tout comme en saison

estivale, lorsque les soirées sont longues où les espaces de détente sont davantage souillés que les lieux de passage.

Les impacts du littering peuvent être classés dans trois catégories : esthétiques, écologiques et économiques.

- Impacts esthétiques : la propreté est un aspect important de la qualité de vie et de l'image d'une ville ou de tout autre espace public. Le littering est dérangeant au niveau esthétique et nuit à la qualité des espaces publics. Il peut contribuer à un sentiment d'insécurité.
- Impacts écologiques : les déchets abandonnés sur la voie publique ne peuvent être réintroduits dans le cycle des matières et ne peuvent donc faire l'objet d'une valorisation. Il faut alors acquérir et traiter de nouvelles ressources, avec tous les impacts environnementaux que cela comporte. En outre, le littering constitue également une menace pour la faune et la flore.
- Impacts économiques : le littering coûte cher ; chaque année, le nettoyage (effectué à 75 % dans les espaces publics) revient à environ 200 millions de francs suisses. À cela s'ajoutent des coûts élevés pour les mesures de prévention et les campagnes d'information. Le littering cause également des dommages au niveau socio-économique, par exemple dans le domaine du tourisme. Pour Monthey, on estime ce montant à Fr. 150'000.- dont la moitié est couvert par la taxe de base.

• **Actions en cours**

Afin de lutter contre ce phénomène, la commune a entrepris déjà un certain nombre d'actions pour sensibiliser la population à ce cette problématique, on peut citer notamment :

- la collaboration avec le SEMO pour la mise en place et le suivi des « Clean Riders », jeunes en formation qui sillonnent les parcs publics avec leur vélo afin de récolter les déchets ;
- le lancement par le service Enfance, Sports, Jeunesse & Intégration des « Brigades Anti-Déchets (BAD) » afin de sensibiliser les jeunes à la problématique ;
- les informations dans les classes par la SATOM ;
- l'assermentation de 10 collaborateurs de la voirie, dont 2 détachés à plein temps au traitement des incivilités sur le domaine public et aux alentours des points de collecte ;

PROPOSITION

La Commune souhaite démontrer et poursuivre son engagement en sensibilisant la population de la Ville à la gestion responsable des déchets et des matières valorisables. Toute action permettra d'attirer l'attention sur les problèmes des détritiques sauvages et d'évacuer les déchets dans les règles de l'art.

A cet effet, le conseil municipal propose les actions suivantes, sous réserve des conditions sanitaires recommandées par les autorités compétentes:

- s'intégrer à l'action menée par la **Communauté d'Intérêt pour un Monde Propre (IGSU)** <https://www.igsu.ch/fr/home/> le **Clean Up Day** national, lors de sa

prochaine édition qui aura lieu les 17 et 18 septembre 2021. L'objectif est de collecter le maximum de déchets abandonnés, puis de les éliminer en bonne et due forme. La commune lance ainsi un message contre le littering et pour une ville propre. Cette action est coordonnée dans toute la Suisse et offre un relais médiatique ainsi qu'une visibilité intéressante.

- l'expérience acquise lors de ces journées permettra d'évaluer l'opportunité d'organiser une seconde action du même type en 2022, lors d'une manifestation emblématique de la ville de Monthey, comme par exemple Carnaval en impliquant les organisateurs.
- enfin, conformément aux propositions émises lors des réponses aux postulats « Déchets de mégots en ville de Monthey » et « Meilleure cohabitation entre fumeurs et non-fumeurs sur le domaine public », associer les services communaux concernés, soit « Enfance, Sports, Jeunesse & Intégration » et « Sécurité publique », les commerçants et l'association ArtCom à ces démarches et proposer des mesures en matière de communication, prévention et sanctions. A cet effet, les commerçants et entreprises qui génèrent des déchets abandonnés sur l'espace public seront contactés avec pour objectif de les sensibiliser à la problématique du littering.

Conseil général

Réponse au postulat de
représentant du
formulé en séance du conseil général le
répondu en séance du conseil général le

M. Blaise CARRON
parti AdG (Alliance de Gauche)
21 octobre 2019
5 octobre 2020

Titre : Mise en œuvre d'un espace public épïcène

Développement : Il s'agit de matérialiser l'égalité hommes-femmes. Ainsi, il serait opportun, lorsqu'une infrastructure publique est aménagée, une rue, un bâtiment, un nouvel espace public de le/la baptiser par le nom d'une femme qui a marqué l'histoire, soit locale ou générale. Il pourrait également s'agir de rappeler un événement qui a marqué cette lutte hommes/femmes, par exemple la date du 14 juin.

1. PRATIQUE ACTUELLE

En ce qui concerne les rues et avenues, il a été très souvent tenu compte des aspects géographiques du site, soit le nom du lieu-dit, soit la présence d'un objet remarquable à proximité.

Les infrastructures publiques baptisées par le nom d'une personnalité remarquable se situent plutôt dans la ville (Pierre Guillot, Docteur Beck, Comte Vert, etc.), permettant ainsi une meilleure visibilité.

2. PROPOSITION

Le conseil municipal examinera, lors de l'aménagement de nouvelles infrastructures auxquelles il faudrait rattacher un nom, les variantes envisageables, dont la possibilité de les baptiser par une personnalité féminine ou un événement rappelant cette lutte hommes/femmes.

Conseil général

Réponse au postulat de
représentant du
formulée en séance du conseil général le
répondu en séance du conseil général le

M. Joseph-Marie OBERHOLZER
Parti Alliance de Gauche (AdG)
09.12.2019
05.10.2020

TITRE

Nos fontaines, un atout pour la ville

DÉVELOPPEMENT

Le postulant expose les éléments suivants :

- mettre en évidence la richesse de la ville de Monthey dans le domaine des eaux et des fontaines;
- créer à travers la ville de Monthey une ou des balades faisant découvrir les fontaines montheyssannes et des lieux en particulier;

prenant note des propositions émises par l'intervenant consistant à :

- ajouter l'application web "Map Tour" sur l'application mobile de la ville de Monthey, en présentant la balade par une série de photos de chaque fontaine, avec tracé de la balade, position et informations sur chaque fontaine;
- première édition des fontaines fleuries : organisé par "Monthey Tourisme", de concert avec la Société des Artisans & Commerçants de Monthey durant les Fêtes de Pâques ou autres moments clés durant l'année, prolongement de cette manifestation dans les rues de la ville;

Il demande à la Municipalité d'étudier les mesures suivantes, soit :

- entretenir les bassins et les fontaines;
- organiser des visites guidées avec du personnel compétent, en sollicitant des bénévoles;
- créer du matériel didactique (plaquettes, dépliants, etc.).

1. CONTEXTE

1.1. Rôle et mission de "Monthey Tourisme"

En organisant des événements phares comme le Marché de Noël, la Fête Nationale, la Foire du Nouvel An et diverses animations durant toute l'année, "Monthey Tourisme" voue une grande partie de ses effectifs au travail événementiel. Au-delà de l'organisation de ses propres événements, l'office du tourisme tient à jour un calendrier complet des manifestations se déroulant en ville, consultable sur son site internet et relayé par le biais des réseaux sociaux. Un travail conséquent de coordination et de communication est ainsi nécessaire pour maintenir une qualité d'information satisfaisante.

Chaque année, plus d'une dizaine de documents sont édités mettant en valeur le patrimoine culturel et l'offre sportive, touristique et de loisirs de la ville.

"Monthey Tourisme" a également repris l'organisation des marchés hebdomadaires, tâche qui incombait auparavant à la Police municipale.

Avec l'apparition de la structure réunissant les communes de la Vallée d'Illiez, Région Dents-du-Midi, "Monthey Tourisme" échange régulièrement des informations et participe à des projets de valorisation touristique à une échelle plus régionale. (Itinéraires cycloportifs, vidéos de promotion du Chablais valaisan, etc.). Il est également d'usage que l'association collabore étroitement avec les services communaux pour le suivi de certains dossiers (IME, Soluna, Service des Sports, SED₂, etc.).

Depuis 2017, l'office du tourisme tend vers un tourisme durable. Pour ce faire, plusieurs projets pérennes ont désormais vu le jour. On peut citer l'homologation des itinéraires cycloportifs, la création d'itinéraires de trail et d'une balade pour les enfants dans les Gorges de la Vièze, ou encore la création d'une fresque permettant de mieux signaler son entrée.

1.2. Projet des fontaines dans un contexte général

"Monthey Tourisme" a rencontré M. Joseph-Marie OBERHOLZER afin de cerner au mieux le projet présenté. La valorisation des fontaines montheyssannes, et de manière plus générale, la mise en valeur du patrimoine de la ville est au cœur des préoccupations de l'équipe opérationnelle. Les fontaines de Monthey sont un véritable atout pour la ville qui, placées dans une réflexion globale à l'échelle de la ville, pourraient apporter une véritable plus-value à cette dernière.

1.3. Projet "D'écrire ma ville"

En parallèle, l'auteure Abigail Seran a rencontré M. CARRAUX, directeur de "Monthey Tourisme", au sujet de la publication "D'écrire ma ville". Dans le même esprit que le projet des fontaines, le comité de "D'écrire ma ville" souhaiterait que des textes tirés de leur publication profitent à des balades thématiques mettant en avant la cité.

2. APPLICATION

2.1. BALADES THEMATIQUES

Partant de ces deux initiatives, "Monthey Tourisme" a jugé utile de réfléchir à une solution permettant d'imbriquer les deux idées. Il s'agirait, dans un premier temps, de :

- créer 4 visites de ville thématiques en reprenant des éléments des deux protagonistes : visite au fil de l'eau, industrie, etc.;
- utiliser une application smartphone pour les illustrer et les référencer.

2.2. CHOIX DU PRESTATAIRE

Un certain nombre de prestataires proposant des solutions interactives de visites guidées existent via les plates-formes Apple et Android. Les prix et la malléabilité de ces applications varient fortement de l'une à l'autre. Certaines d'entre elles, disponibles en open source, bénéficient déjà d'un vaste référencement, véritable atout pour une petite ville comme Monthey.

Sachant que M. Joseph-Marie OBERHOLZER a déjà entrepris des démarches auprès de la société Smart City à Saint-Légier, leur solution sera mise en concurrence avec d'autres entreprises présentes sur le même segment de marché.

2.3. IMPLEMENTATION DE CONTENU

Pour alimenter cette application, du contenu audio via un studio d'enregistrement devra être créé. Il va de soi qu'une bonne qualité sonore tiendra les spectateurs plus en haleine. En complément, des photographies professionnelles devront être réalisées pour illustrer les objets présentés.

2.4. VALORISATION DE BATIMENTS

Les bâtiments, fontaines, et certains lieux emblématiques pourraient disposer d'une plaquette "QR code" incitant les visiteurs à utiliser l'application smartphone.

2.5. CREATION D'UNE CARTE IMPRIMEE

En 2021, une carte imprimée référençant les différentes balades verra le jour. Elle viendra compléter l'application qui aura une vocation plus ludique.

2.6. MISE EN VALEUR AU TRAVERS DE PROJET DE MOBILITE DOUCE

Dans le but d'apporter un brin d'originalité et favoriser le déplacement des personnes lors de ces visites, une association avec un projet de mobilité douce pourrait accroître l'attractivité du produit final. A titre d'exemple, un partenariat avec "Valais Roule" permettrait, à tout un chacun, de découvrir ces balades à l'aide d'un vélo loué à un prix abordable.

3. PROPOSITIONS

3.1. ECHEANCIER

Libellé	Date
Janvier	Choix des textes et thèmes
Février	Enregistrement des textes
Janvier-Février	Création du contenu sur l'application
Février – Mars	Création et pose des plaquettes
Février – Mars	Création de la communication
Avril	Photos des lieux et insertion sur application
Mai	Inauguration

3.2. BUDGET

Ce projet pourrait être financé par le fond "Défago", fond voué à un projet culturel de la ville de Monthey. Voici le détail des dépenses envisagées :

	Nbre	Prix	Total
Enregistrement			
Visites	4	1'000.00	4'000.00
Application mobile			
Photos	4	800.00	3'200.00
Textes	4	800.00	3'200.00
Création App	1	2'500.00	2'500.00
Plaquettes			
Autocollants	80	5.00	400.00
Plaquettes	80	15.00	1'200.00
Fixations	80	25.00	2'000.00
Pose panneaux	1	3'000.00	3'000.00
Communication			
Graphisme		2'000.00	2'000.00
Impression cartes	15'000	0.50	7'500.00
Impression flyers		500.00	500.00
Tout-ménage		2'000.00	2'000.00
TOTAL			31'500.00

Une éventuelle participation d'un prestataire tel que "Valais Roule" n'est pas incluse dans le présent budget.

Conseil général

Réponse au postulat de
représentant du
formulée en séance du conseil général le
répondu en séance du conseil général le

M. Johan DONNET-DESCARTES
Parti Alliance de Gauche (ADG)
21 octobre 2019
5 octobre 2020

Titre :

Affichage libre à Monthey

Développement :

Le postulant expose les éléments suivants :

- l'affichage libre c'est mettre à disposition des citoyens ou d'associations de la région des espaces spécialement dédiés afin de s'y exprimer ou d'informer sur des événements culturels, sportifs, etc.;
- l'affichage libre est totalement libre d'accès à tous et en tout temps;
- l'affichage libre n'a, en théorie, pas de "limite" de contenu;
- l'affichage libre n'est pas un amas sauvage d'un tas d'affiches;
- l'affichage libre n'est pas une sorte de vandalisme sur l'espace public;

Il demande à la Municipalité d'étudier les mesures suivantes, soit :

- mettre en place des espaces réglementés d'affichage libre sur la commune de Monthey;
 - ce qui faciliterait à terme le travail de la Police en matière d'affichage;
 - ce qui permettrait de dynamiser la créativité et l'image de la ville pour un coût minime;
- cela a fait ses preuves auprès de nombreuses villes déjà, à Lausanne par exemple.

1. BASES LEGALES

Le texte légal de référence est le règlement communal sur les procédés de réclame et l'affichage, arrêté par le conseil municipal en séance du 4 février 2002, adapté par le conseil général en séance du 13 mai et 7 octobre 2002 et homologué par le Conseil d'Etat en séance du 4 avril 2006.

Par affichage libre, nous entendons un affichage à disposition des citoyens, des associations culturelles et sportives locales.

2. SITUATION

A ce jour, l'entreprise Impactmédias SA (horizon) met à disposition 8 surfaces d'affichage libre de format F4 (89.5 cm sur 128 cm) :

- Place centrale 6 -> 2x
- Avenue de l'Europe 2 -> 2x
- Avenue de la Gare 63 -> 2x
- Quai de la Vièze 4 -> 1x
- Avenue du Crochetan 42 -> 1x

Les citoyens, associations culturelles et sportives locales peuvent publier leurs affiches selon les 2 moyens suivants :

1. Directement sur les surfaces d'affichage
2. En les déposant à la Police municipale où Impactmédias SA se les procurera chaque semaine pour les coller.

Les sociétés et organisateurs de manifestations peuvent annoncer un événement en apportant leurs affiches au poste de Police. La société Impactmédias SA vient les prendre et les affiches 1x par semaine aux emplacements définis.

Les frais liés à la mise à disposition des installations nécessaires, ainsi qu'à la pose, collage et au décollage des affiches des citoyens, des associations culturelles et sportives locales, seront pris en charge par l'entreprise Impactmédias SA.

Elle n'est cependant pas responsable du contenu affiché sur ces supports.

3. EXEMPLES

La ville de Lausanne permet le même système d'affichage que développé ci-dessus. Elle gère ce dernier avec, en plus, une charte pour les sociétés, associations culturelles et sportives locales; les informations y relatives se trouvent sur le lien suivant :

<https://www.lausanne.ch/vie-pratique/mobilite/domaine-public/affichage-comm-libre-culturel.html>.

4. PROPOSITIONS

Il y a déjà un système d'affichage libre à Monthey. Ce dernier est peut-être mal ou peu connu. Il serait donc judicieux d'informer les sociétés, associations culturelles et sportives locales de cette possibilité offerte pour leurs événements.

Afin de finaliser le processus et d'éviter des dérives, une charte d'utilisation devrait être mise en place avec les sociétés, associations culturelles et sportives locales.

Cette dernière pourrait être articulée de la manière suivante :

- la publicité purement commerciale est interdite;
- un lien étroit doit exister avec la diffusion des arts (théâtre, danse, musique, etc.), la promotion des sports, au cours d'un événement ponctuel (pas de programme mensuel ou de vente de cours, d'abonnements, etc.);
- une seule affiche par manifestation, au format 50 x 70 cm au maximum, peut-être placée par panneau;
- il est strictement interdit de fixer les affiches à la colle ou au moyen de tout autre procédé permanent; seule la bande en papier adhésif est autorisée;
- il n'est pas autorisé de couvrir les autres affichages dont la manifestation n'a pas encore eu lieu;
- à la fin de la manifestation, il convient d'enlever et d'éliminer ses propres affiches;
- la pose d'affiche en dehors des panneaux et surfaces réservées à cet usage est strictement interdite;
- toutes les affiches ne respectant pas les éléments ci-dessus seront immédiatement enlevées et détruites;
- il est relevé qu'à la fin de la manifestation, il convient d'enlever et d'éliminer ses propres affiches.

05.10.2020



Présentation au Conseil général du 5 octobre 2020

--
Stéphane Coppey, Président du conseil d'administration
Patrice Coppex, Administrateur-délégué



1



- Société Anonyme de droit privé.
- Capital entièrement en main de la Commune de Monthey.
- En fonction depuis avril 2008.



2



Buts & missions



3

- Gestion de sites industriels, notamment du site «ex-Giovanola» afin d’y maintenir une activité économique.
- Outil de promotion économique de la ville
- Gestion du patrimoine immobilier communal
(terrains en zones industrielles, halles industrielles et bâtiments loués à des tiers)



4



Organisation



5

Conseil d'administration

- Un représentant par parti politique.
- Le délégué-économique de la ville est administrateur-délégué de la société.
- Tous les membres du Conseil d'Administration sont nommés par l'actionnaire unique, la Commune.
- Mandat d'une durée de 4 ans, coïncidant avec les périodes législatives.



6

Composition du Conseil d'administration

Président : Stéphane Coppey

Vice-Président : Eric Borgeaud

Administrateurs : Pierre Contat
Yannick Délitroz

Administrateur-délégué : Patrice Coppex



7

Collaborateurs

- **Patrice Coppex**, administrateur-délégué
- **Glays Ferraro**, secrétaire-comptable
- **Cédric Penseyres**, concierge responsable
- **José Machado**, concierge



8



GESTion de Sites Industriels MOnthey



9

ZI du Boeuferrant



10

ZI Boeuferrant - Surfaces

Surface des terrains propriété de la ville

52'000 m²

dont **31'000** en DDP

3'200 m² de surfaces de
bâtiments gérés par Gessimo



11

ZI Boeuferrant - Quelques chiffres

10 sociétés locataires

+ **70** places de travail



12

Clos-Donroux - Surfaces

Surface totale du site **101'000 m²**

37'000 m² de surface bâtie



15

Clos-Donroux - Accessibilité

- **24h/24 | 7j/7j**, pour les locataires, détenteur d'un badge d'accès.
- **7h30 – 12h00 | 13h00 – 17h30** (17h00 le vendredi), pour les visiteurs et clients, avec inscription à la réception.
- **Service de piquet : 024 475 78 79**



16



Activité sur le site de Clos-Donroux



17

Quelques chiffres (30.06.2020)

Activité	Nombre	Utilisateurs
Bureaux	16	147
Dépôts / Ateliers	57	240

387 emplois



18

Quelques chiffres (30.06.2020)

Activité	Nombre	Utilisateurs
Services communaux	6	40
Services cantonaux	3	6
Stes à but non lucratif	19	202
Divers utilisateurs		237

872 utilisateurs réguliers



19

Quelques chiffres (30.06.2020)

37 places de parc intérieures

200 places de parc extérieures

965 mouvements jours sur l'année

1'105 badges actifs



20



Sociétés présentes sur le site de Gessimo



21

Sociétés présentes sur le site

- AbriTechnic
- Axama SA
- Boiswiss SA
- BT Dao Service
- CD Concept Sàrl
- CMS Bas-Valais
- Christhermique
- David Elévateurs
- D.M.S.-Net
- DP Meubles Sàrl (Vionnet)
- D.W. Dévelop. Sàrl
- E-Boutic / Veepee
- Elioweld
- Esthéticar, Ozcan



22

Sociétés présentes sur le site

- Gabioud Fusay SA
- Gate Electricité SA
- GK Food Sàrl
- Grand Marquage
- Henden Menuiserie
- ID2 Rénovation
- IHT SA
- Ilex Fiduciaire
- Inducivil SA
- Intersitag Logistique SA
- ImpactMédias
- Jumbo Markt Sàrl
- Les Saveurs de Yoann
- La Réponse Sàrl
- Led Solaire Sàrl



23

Sociétés présentes sur le site

- Lodovici Peinture
- Mägerli Echafaudages
- Metaled SA
- Modubois
- Norba Valais SA
- Pierre Chevalier Sàrl
- Renevier Maçonnerie
- Stucortec SA
- Telecom Services SA
- Téléskis des Giettes
- Valaysport
- Valvona Paysagiste
- Whitepod Resorts SA
- Woeffray Serrurerie

43 sociétés



24

Entités diverses bénéficiant de locaux

- Association Dis No
- Compagnie l'Ovale
- Transport Handicap
- Guggen Kamikaze
- Guggen P'it Buhl
- Guggen P'tiit Buhl
- ICHT
- La Fabrik
- Op. Villages Roumains
- SPA Monthey
- La Montheysanne
- Tables du Rhône



25

Entités diverses bénéficiant de locaux

- Tambours du Chablais
- Les Trétaux du Bourg
- UC Montheysanne
- Monthey Rhinos
- HC Monthey
- BBC Monthey
- Chablues Festival
- Palladium Champéry
- Assoc. Anaïde Grégory
- Kayak Club
- Esport Monthey-Chablais



26

Entités diverses bénéficiant de locaux/terrains

- Les marchés folkloriques
- Kargobike Sàrl
- Registre Foncier
- Office des poursuites
- Armée Suisse
- Services communaux

29 autres entités



27



28



Stockage temporaire

Construction de grandes structure en bois



29

Modubois



30



Quelques chiffres



31

Entrées locatives

Loyers		
Loyers encaissés en 2017	CHF	1'218'300
Loyers encaissés en 2018	CHF	1'300'300
Loyers encaissés en 2019	CHF	1'477'750



32

Divers

Divers		2019
Entretien des immeubles	CHF	445'800
Energie non refacturée	CHF	61'200
Prestations évaluées non-facturées aux sociétés à but non lucratif, commune et canton.	Env. CHF	200'000



33



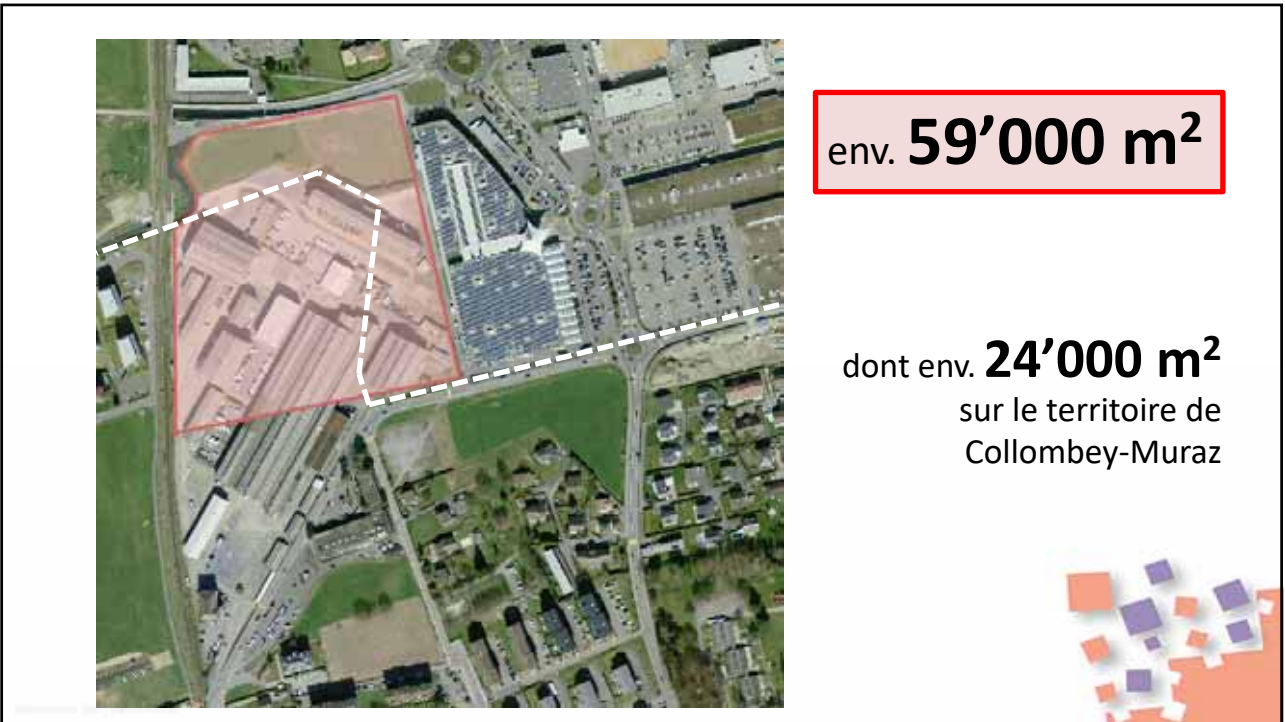
L'avenir du site de Clos-Donroux



34



35



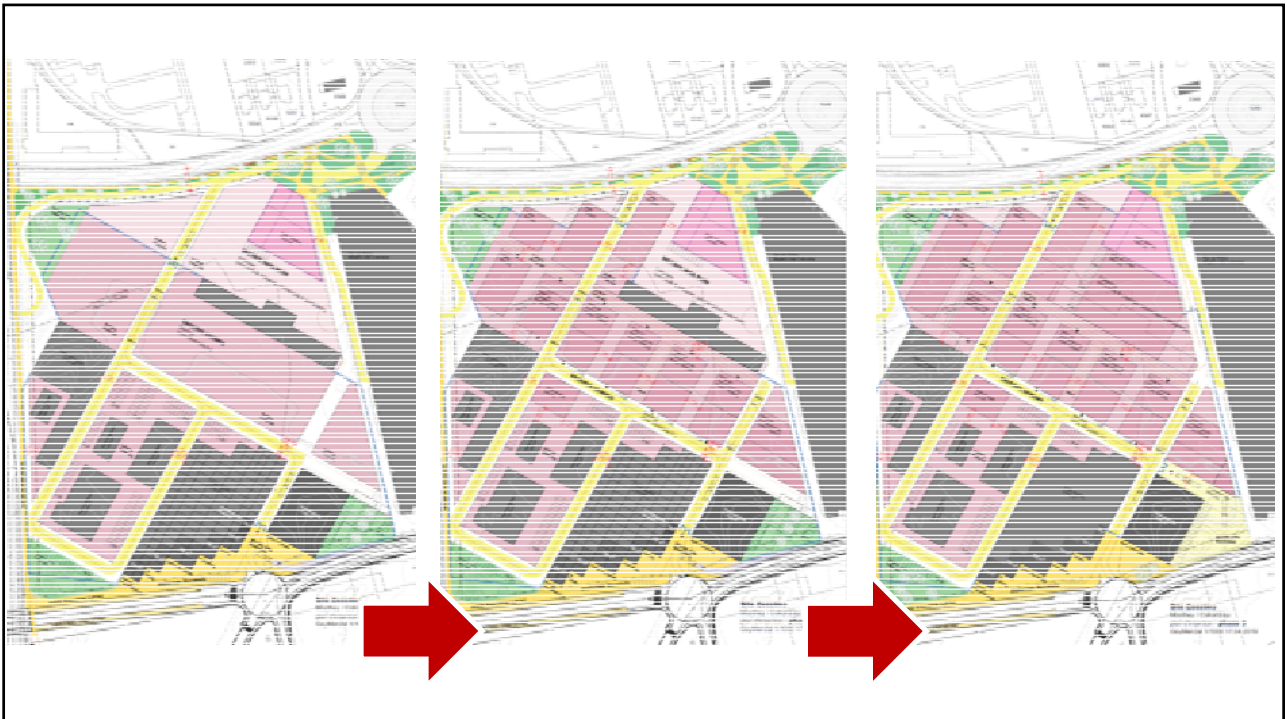
env. **59'000 m²**

dont env. **24'000 m²**
sur le territoire de
Collombey-Muraz

36



37



38



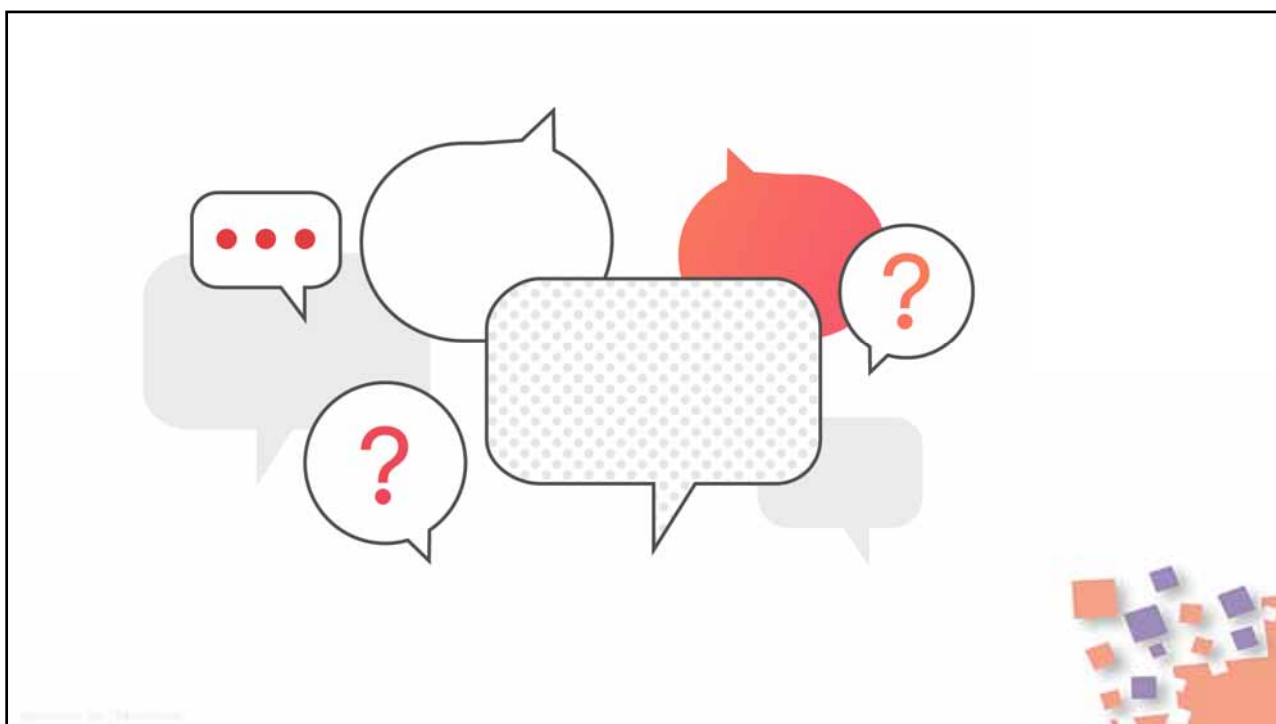
39



40



41



42



<https://www.monthey.ch/N1413/agglomeration-monthey-aigle.html>

OFFICIELLE / La région / [Agglomération Monthey-Aigle](#)

Agglomération Monthey-Aigle



Par décision du 30 juin 2008, le conseil municipal a approuvé le document final de la charte d'intention pour le lancement du projet d'agglomération 'Monthey-Aigle'.

Cette charte a été signée par toutes les communes concernées, soit Aigle, Collombey-Muraz, Ollon, Bex, Massongex, et Monthey. Le canton de Vaud et du Valais l'ont également ratifiée.

En séance du 1er septembre 2008, le conseil général a été informé de la teneur de la charte et a estimé intéressant de la porter à la connaissance du public de manière large.

Ce document majeur et important pour le développement de la région dégage les principes et orientations pour constituer l'agglomération 'Monthey - Aigle'.

[Charte d'intention \[PDF, 1.00 MB\]](#)

<https://www.collombey-muraz.ch/commune/chablais-agglo-lance-nouveau-projet-1729.html>



Chablais Agglo lance un nouveau projet

Depuis 2008, les communes d'Aigle, Bex, Collombey-Muraz, Massongex, Monthey et Ollon ont décidé de collaborer pour élaborer un projet de territoire commun qui favorise un développement harmonieux de notre région. Chablais Agglo a participé notamment à la création de Mobi'Chablais et aux améliorations en cours de l'AOMC. L'Agglo réalise une nouvelle planification régionale afin de continuer à favoriser le développement de tels projets. La population de l'agglo est invitée à répondre à un questionnaire de 3 minutes sur les sujets territoriaux qui vous intéressent. Au printemps 2021, Chablais Agglo présentera le projet à la population des 6 communes. Vous trouverez un lien pour répondre au questionnaire du 8 au 28 juin sur le site de l'agglo : <https://forms.gle/LvP7VcGCLjq5Hgh39>
Merci de votre participation.

<https://chablais.ch/agglo/le-projet-en-bref/>

Agglomération du Chablais



AGGLOMÉRATION

- > CHABLAIS AGGLO EN BREF
- > HISTORIQUE
- > PÉRIMÈTRE
- > GOUVERNANCE
- > CONSULTATION PUBLIQUE
- > COMMUNICATION
- > DOCUMENTS

QUI SOMMES-NOUS ?

LES PROJETS

LE CHABLAIS

MÉDIAS

INTRANET

Warning: count(): Parameter must be an array or an object that implements Countable in /home/clients/d6d6842f9b9f20245c6bcfd7d4791490/web/wp/wp-content/plugins

CHABLAIS AGGLO EN BREF

Chablais Agglo c'est :

- 6 communes et 2 cantons pour mettre en place un développement commun et cohérent
- Plus de 50'000 habitants vaudois et valaisans et une forte croissance démographique
- Une croissance de l'emploi équilibrée
- Un processus de collaboration intercantonal, créatif et participatif
- Une mobilité mieux pensée et plus douce
- Un développement territorial maîtrisé et tourné vers les besoins actuels et futurs
- Un paysage préservé alliant espaces agricoles, tissu industriel et zones urbaines
- Des mesures concrètes qui contribuent au développement harmonieux et à la qualité de vie de l'Agglo
- Une manifestation annuelle de mobilité douce fédératrice : [la Fugue chablaisienne](#)

Les étapes clefs:

Décembre 2016

Dépôt de ChablaisAgglo 3 à la Confédération

Novembre 2016

Validation du projet par les autorités cantonales et communales

Extrait communiqué de presse 10.06.2020

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

COMMUNIQUÉ POUR LES MÉDIAS

10 juin 2020

Agglomérations valaisannes

50 millions de francs pour les projets de 3^e génération

Le Conseil d'Etat valaisan entend soutenir les trois projets valaisans d'agglomération de 3^e génération. Il propose au Grand Conseil un crédit d'engagement de près de 50 millions de francs sur une période de six ans afin de réaliser des mesures en lien avec l'urbanisation, les transports et le paysage. Le devis estimatif global pour la réalisation des projets prévus approche les 180 millions de francs. La Confédération assumera environ le tiers de ce montant, le solde étant à charge du canton et des communes concernées. Des accords de prestation ont été conclus entre ces dernières, l'Etat du Valais et la Confédération afin de régler la mise en œuvre et le financement de ces trois projets d'agglomération.

Personnes de contact

Vincent Pellissier, chef du Service de la mobilité, 027 606 35 05.

Place de la Planta 3, 1950 Sion
Tél. 027 606 20 90 · Fax 027 606 20 94 · e-mail : information@admin.vs.ch

Nicolas Mettan, chef du Service du développement territorial, 027 606 32 82.

Membres du projet TSHM Chablais Valais

Commission régionale du TSHM Chablais

Maryke Bonjean, Présidente, représentante de la commune de Vouvry
Joëlle Chaperon, représentante de la commune de St-Gingolph
Kevin Woeffray, représentant de la commune de Port-Valais
Olivier Turin, représentant de la commune de Collombey-Muraz
Gilles Borgeaud, représentant de la commune de Monthey

Supérieure hiérarchique

Senta Gillioz, cheffe du service "Sports, Jeunesse et Intégration" de Monthey

Répondant

Stéphane Burnier, animateur socioculturel,
Maison des jeunes - La Cimenterie, Vouvry

Travailleurs sociaux hors murs

Céline Auroi, TSHM
Monthey, Collombey-Muraz
079 194 99 63
celine.auroi@chablais.ch

Julien Felix, TSHM
Monthey, Vouvry, Port-Valais, Saint-Gingolph
079 960 90 06
julien.felix@chablais.ch

Adresse postale

TSHM Chablais
c/o Service Jeunesse
CP 512
1870 Monthey 1



2019 | RAPPORT ANNUEL

Préambule

L'année 2019 s'inscrit dans la continuité, le projet TSHM Chablais Valais étant désormais bien ancré dans nos communes et jouissant d'une certaine visibilité et crédibilité auprès de la population.

Nos TSHM ont sillonné le Haut-Lac avec la mission d'aller à la rencontre des habitants, avec une attention particulière pour les jeunes de 12 à 25 ans qui sont en situation de fragilité sociale ou professionnelle et/ou en voie de marginalisation.

Afin de créer du lien de confiance avec ces jeunes, les TSHM ont plusieurs outils :

- Les présences de rue qui leur permettent d'être vus et reconnus. Le projet « prévention alcool » et la distribution de bouteilles d'eau en collaboration avec des pairs, en est un exemple concret.
- Des soirées thématiques, permettant d'aborder des thèmes de manière collective, plutôt qu'individuelle.
- La collaboration avec des associations jeunesse locales.
- La collaboration avec les établissements scolaires.

A l'heure d'établir ce bilan d'activités annuel, je tiens à remercier tous les membres de l'équipe de travail social hors murs pour leur investissement et la qualité du travail fourni tout au long de cette année, ainsi que les communes qui ont cru en ce projet et le soutiennent depuis 2006.

Maryke Bonjean,
Présidente de la commission TSHM Chablais Valais

Récit de pratique d'une intervention TSHM

Mardi 21 avril 2019, 13h45

Alors que je vais acheter du matériel de bureau, je croise Antoine*, un jeune adulte que j'avais rencontré dans le cadre des présences sociales de rue et que je n'avais plus vu depuis plusieurs mois. Il m'explique être dans une période difficile. Il a perdu son travail et il dort parfois chez des amis, parfois dans sa voiture. S'en suit un moment de discussion après lequel je vérifie qu'il ait une solution d'hébergement pour cette nuit. Il me dit qu'il va pouvoir dormir chez un ami. Je lui propose de fixer un rendez-vous dans un café pour le lendemain. De retour à mon bureau, je reçois un appel de Stéphanie*, qui a une situation professionnelle stable et qui est également une jeune fille que j'ai rencontrée dans l'espace public. Elle me dit qu'elle rencontre des difficultés avec son copain et qu'elle aimerait en parler avec moi, sans m'en dire davantage. Nous fixons donc un rendez-vous pour la fin de la semaine à mon bureau.

Mercredi 22 avril 2019, 14h45

Antoine est déjà là quand j'arrive à notre rendez-vous. Il a l'air fatigué et m'explique avoir à nouveau dormi dans sa voiture cette nuit, son ami n'étant finalement pas disponible. En faisant le tour de sa situation avec lui, je constate qu'il n'a pas droit au chômage, qu'il n'a pas de revenu et qu'il est sans domicile fixe. Etant donné que les lieux d'accueil d'urgence se font rares dans le Chablais valaisan, nous réfléchissons ensemble aux différents moyens qui s'offrent à lui. Afin de lui éviter une autre nuit à l'extérieur, nous envisageons une solution d'hébergement momentanée chez un membre de sa famille. En parallèle, nous décidons de prendre contact avec le service social afin de voir comment celui-ci peut le soutenir. Nous nous rendrons ensemble au rendez-vous, ceci sur demande d'Antoine.

Jeudi 24 avril 2019, 17h00

Stéphanie arrive à mon bureau. Directement après lui avoir proposé un verre d'eau, elle fond en larmes et m'explique sa situation. Elle vient de quitter son copain, car celui-ci l'insulte constamment et il lui arrive de le frapper. Stéphanie est perdue, elle dit l'aimer et hésite à le rappeler. Elle aimerait trouver des solutions. En la questionnant, je remarque qu'elle n'a vraiment pas l'air bien et elle me dit vouloir partir. Je lui demande de préciser sa pensée, elle me répond avoir parfois des envies suicidaires. S'en suit beaucoup d'écoute et, après 1 heure 30 d'entretien, j'évalue qu'il n'y a pas de risque immédiat et nous décidons de nous revoir le lendemain et de prendre des renseignements auprès de la LAVI dans l'optique d'un possible soutien de leur part.

*Prénoms d'emprunt

Interventions communautaires

Charte du Vivre Ensemble à Collombey-Muraz

Poursuivant son projet d'amélioration de la qualité de vie dans l'espace public à Collombey-Muraz, le groupe de travail, coordonné et animé par la TSHM, a réalisé cette année un pas important : la finalisation de la Charte du Vivre Ensemble. C'est notamment par le travail de M. Hugo Pratap Parvex de SPICYGRAPHIE STUDIO, jeune graphiste, originaire de la commune, que le processus de création de la nouvelle charte s'est achevé.

En fin d'année 2019, un second Café du Vivre Ensemble a réuni une trentaine de représentant.e.s de sociétés locales et communales ainsi que des jeunes afin de leur présenter la Charte du Vivre Ensemble.

Le groupe de travail va poursuivre son engagement auprès de ces différents acteurs afin de soutenir le développement de moyens visant la mise en place de la charte auprès de la population.



Travail de réseau

Partenariats autour d'actions jeunesse sur le Haut-Lac

Par volonté d'être au plus proche de la jeunesse et de varier les portes d'entrées auprès de celle-ci, le TSHM a, en cette fin d'année 2019, commencé à développer davantage de partenariats avec la Cimenterie, le Cycle d'Orientation du Haut-Lac ainsi qu'avec les animateurs pastoraux.

Le TSHM a donc participé à diverses actions, comme des présences à l'accueil libre à la Cimenterie ainsi qu'à certains dîners contacts en partenariat avec les animateurs pastoraux et la création d'un espace extérieur lors du bal du Cycle. D'autres projets et actions sont en cours de réflexion concernant l'année 2020.

Interventions collectives

Projet de prévention Alcool et prévention par les pairs

Le projet de prévention Alcool, mis en place pour la troisième fois depuis 2017, a permis aux TSHM d'aller à la rencontre des jeunes des cinq communes durant les mois de juin à Monthey et Collombey-Muraz, ainsi qu'à Vouvry, Port-Valais et St-Gingolph durant les mois de juillet et août.

Cette année, l'accent a été mis sur l'implication des jeunes. Un concours de slogans, afin de créer de nouvelles étiquettes, a été proposé aux élèves de l'ECCG de Monthey et sur les réseaux sociaux. Quatre jeunes de la région ont également été engagés dans le cadre d'une action de prévention par les pairs pour un total de six soirées. Les binômes ont œuvré durant six vendredis et samedis du mois de juin à Monthey. Les jeunes ont également suivi deux fois deux heures d'information sur l'aller-vers et sur les concepts de base de la consommation d'alcool en partenariat avec Promotion Santé Valais. Au total, c'est plus de 500 bouteilles d'eau ainsi que du matériel de prévention qui ont été distribués dans l'espace public.



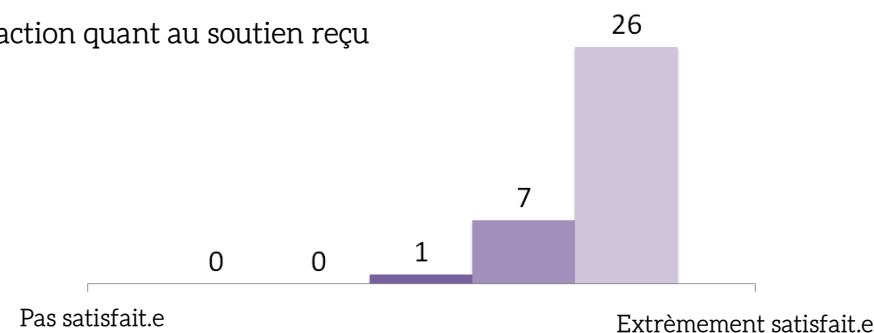
Médiation par les pairs

Depuis 6 ans maintenant, la TSHM rencontre chaque année les jeunes qui suivent la formation « médiation par les pairs » au CO des Perraires de Collombey-Muraz. Durant ces échanges, la TSHM s'ajuste aux demandes et aux questions de chaque groupe. Les discussions sont variées et permettent d'aborder des sujets tels que la formation en travail social, les relations familiales, amicales et amoureuses, le harcèlement, les émotions, etc. Ces rencontres ont pour objectif d'une part, de présenter le travail social hors murs et d'autre part, de permettre à la TSHM de se faire connaître auprès de nouvelles personnes. Il n'est d'ailleurs pas rare que les jeunes la reconnaissent dans la rue, même des années plus tard.

Evaluation et témoignages des jeunes

Tout comme l'année dernière, les jeunes ayant été accompagné durant l'année ont été invités à évaluer la qualité du travail des TSHM au travers d'un questionnaire anonyme.

Satisfaction quant au soutien reçu



À la question, qu'est-ce que cet accompagnement t'a apporté, les jeunes répondent :

La confiance en moi. Apprendre à m'aimer pour qui je suis et non pas à celui que je ne serai jamais. Ils m'ont aidé à trouver un emploi. Mes CV, ils les ont vus, mes lettres lues et relues. Ils m'ont relevé quand je tombais et m'ont appris à avoir les mains hors des poches. Ça aide quand même à moins se faire mal quand on tombe... »

« Au fil des entretiens, j'ai pu prendre beaucoup de recul par rapport à mon ancienne vie, mes erreurs passées. Et cela m'a permis de changer semaines après semaines en travaillant sur mes difficultés comportementales. »

« Cet accompagnement c'est surtout pour moi un soutien et une aide à tout moment et on n'a pas toujours la chance d'être écouté et vous vous en donnez une :) »

« A résoudre les problèmes avec beaucoup plus de maturité ou tranquillité. »

« Je cherchais vers quoi m'orienter pour changer de formation et il m'a aidé en me montrant les différents endroits où je pouvais trouver des informations. Ça m'a apporté de ne pas rester bloqué et de gagner du temps. On s'est vu qu'une fois mais c'était assez pour moi. »

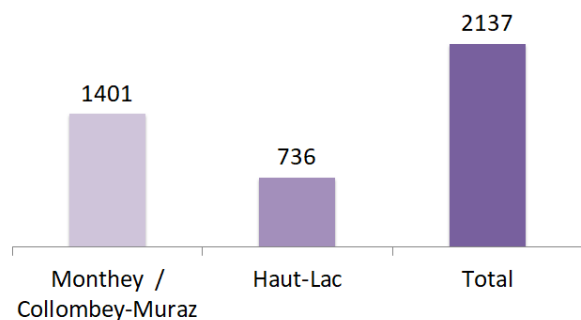
Présences sociales de rue

En 2019, ce sont les thématiques de l'insertion professionnelle et des relations interpersonnelles qui ont provoqué le plus de discussions, de questions et de conseils dans l'espace public. Celles-ci sont suivies de près par la thématique des addictions et substances psychoactives, notamment en lien avec le projet de prévention Alcool.

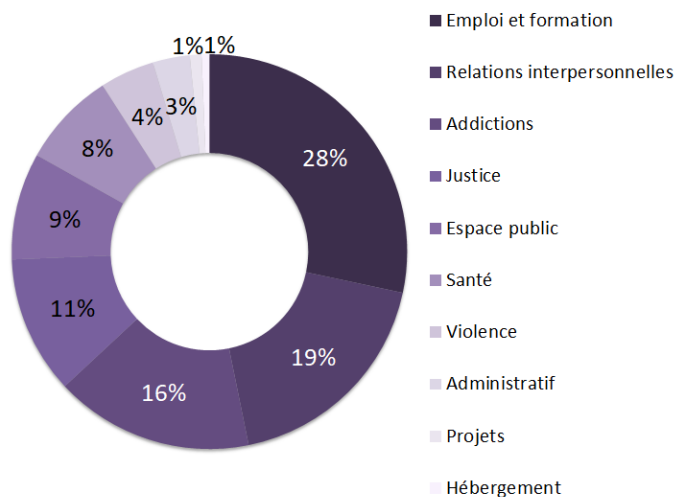
Région Haut-Lac :
1 TSHM, 50% EPT

Région Monthey et Collombey-Muraz :
2 TSHM, 100% EPT

Nombre de contacts établis
avec des jeunes



Thématiques abordées

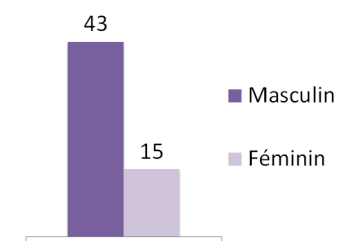


Accompagnements individuels

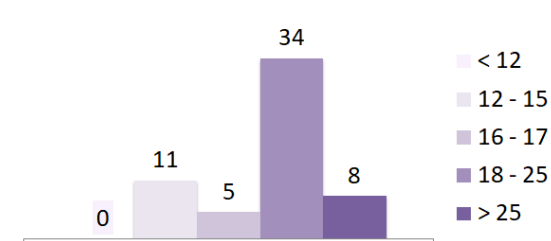
Comme chaque année, les TSHM accompagnent individuellement les jeunes qui en font la demande. En 2019, 58 jeunes, soit 43 jeunes hommes et 15 jeunes femmes, ont rencontré les TSHM pour un total de 205 rencontres.

Depuis 6 ans, les TSHM dénombrent en moyenne entre 2 et 3 fois plus de jeunes hommes que de jeunes femmes accompagnés individuellement. Se pose alors la question : quelles sont les raisons de cette disparité de genre ? Un espace public masculinisé ; des femmes qui se reconnaissent moins dans l'espace public et de fait y sont moins ou différemment présentes ; de plus nombreuses ressources féminines, ... Ces quelques lignes ne suffiront pas à faire le tour de cette question complexe qui occupe également les TSHM d'autres cantons. Le TSHM Chablais reste toutefois très sensible à alterner, varier et innover afin de rejoindre les jeunes femmes qui ont également besoin de leur soutien.

Répartition par genre



Répartition par âge



Thématiques abordées

